

Rapport d'orientation budgétaire 2024

- Luberon Monts de Vaucluse Agglomération -

Jeudi 15 février 2024 – 18h – MIN de Cavailon



2024, un même horizon

Le débat d'orientation budgétaire

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, doit se dérouler, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires.

Ce débat est la première étape incontournable du cycle budgétaire, qui donne aux membres de l'assemblée délibérante les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir à l'occasion du vote du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat et il fait l'objet d'un vote.

Le débat d'orientation budgétaire a pour objectif de discuter des principales évolutions des finances communautaires et des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le rapport contient des informations générales liées d'une part au contexte économique, financier national et international et d'autre part à l'évolution de la situation financière de l'agglomération. Il doit nécessairement comprendre un rapport sur les orientations budgétaires du budget principal et des budgets annexes, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport s'enrichit d'informations relatives à la structuration des effectifs et aux dépenses de personnel.

Sont annexés à ce rapport, deux autres rapports : le premier sur le développement durable et le second sur la situation en matière d'égalité homme/femme.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

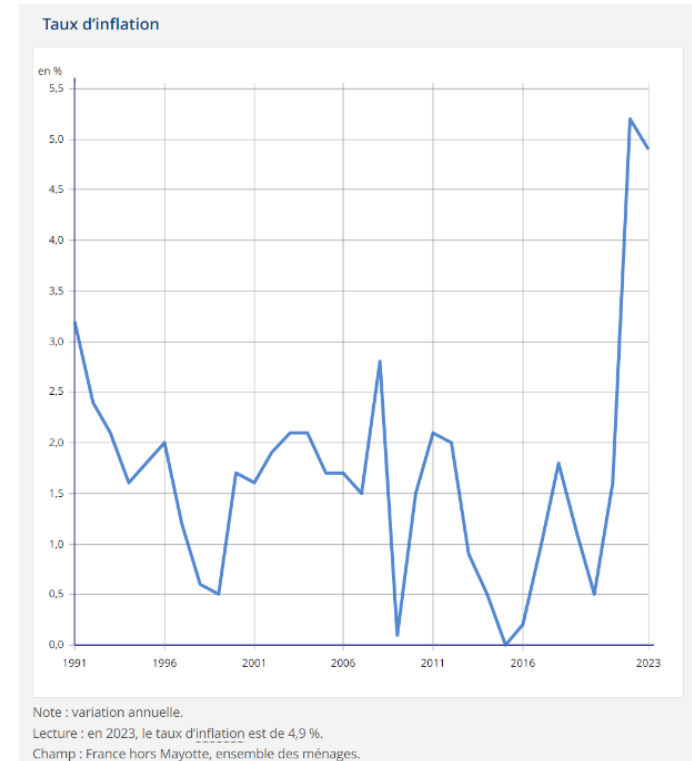
Éléments de contexte

Les collectivités territoriales continuent de subir une hausse des dépenses contraintes (énergie, assurances, maintenance, revalorisation des salaires, etc.) malgré un ralentissement de l'inflation prévu en 2024. En France, selon les dernières données publiées par l'INSEE, les prix à la consommation augmenteraient de 2,6 % en moyenne sur un an (contre 4,9 % en 2023).

Les recettes de fonctionnement dépendent majoritairement des mesures inscrites dans la loi de finances pour 2024 à savoir l'évolution des valeurs locatives (+ 3,9 % contre 7,1 % en 2023), les compensations fiscales et la dynamique de TVA.

Par ailleurs, la hausse des taux d'intérêt des emprunts oblige les collectivités à faire preuve de la plus grande attention dans l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement afin de préserver une capacité d'autofinancement indispensable à la poursuite de la programmation pluriannuelle d'investissements.

Par son action volontariste en faveur du développement du territoire, LMV est au rendez-vous de l'investissement public. Elle soutient l'activité et les services publics dans un contexte de ralentissement de l'économie dans différents secteurs comme le logement et les travaux publics.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Les orientations du Gouvernement

La loi de programmation pour les années 2023 à 2027 définit une trajectoire pluriannuelle jusqu'en 2027. Elle indique que les collectivités territoriales doivent contribuer à l'effort de réduction du déficit public et de la maîtrise des dépenses publiques (inflation -0,5 % par an).

La loi de finances initiale pour 2024 **ne comporte pas de dispositions d'ampleur pour les finances locales, mais plutôt des ajustements.**

Pour ce nouvel exercice budgétaire, le Gouvernement mise sur un niveau de croissance à 1,4 % (0,9 % Banque de France) et une inflation de 2,6 % (2,5 % Banque de France).

En 2024, le déficit public se stabiliserait à 4,4 % du PIB (contre 4,9 % en 2023).

Le déficit de l'État atteindrait 146,9 milliards d'euros en 2024 (+2,4 milliards par rapport au texte initial).

La part de la dette publique se stabiliserait à 109,7 % du PIB en 2024.

Notons, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base au calcul des bases fiscales taxables en 2024 est fixée à + 3,9 % (contre + 7,1 % en 2023, 3,4 % en 2022, 0,2 % en 2021).



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Le contexte communautaire

En 2024, les budgets communautaires demeureront impactés par la hausse des coûts de l'énergie, des matières premières et par ricochet des nombreux contrats souscrits par LMV. Notons que LMV ne devrait bénéficier que partiellement de l'amortisseur électricité reconduit dans la loi de finances pour 2024 et pour lequel les modalités d'octroi évoluent avec un seuil de déclenchement de la part énergie de la facture relevé à 250€/MWh (contre 180€/MWh en 2023). **Pour rappel, en 2023, LMV a bénéficié de l'amortisseur électricité à hauteur de 145 K€ (facture globale « aidée » de 640 k€).**

Les revalorisations successives du point d'indice servant au calcul de la rémunération des agents publics (3,5 % en juillet 2022, 1,5 % en juillet 2023 et 5 points d'indices supplémentaires au 1^{er} janvier 2024) révèlent une incidence cumulée de 900 K€, en année pleine. La valeur du point d'indice était gelée depuis 2017, son augmentation s'inscrit dans la série des mesures devant permettre d'atténuer les effets de l'inflation pour les ménages.

La fiscalité a été particulièrement dynamique en 2023 en raison de l'évolution des valeurs locatives, des compensations fiscales et de la dynamique de TVA reportée sur le bloc communal.

Compte tenu de ces données conjoncturelles, additionnées aux hausses de salaires successives, l'exercice budgétaire 2024 s'annonce, une nouvelle fois contraint. Néanmoins, **la situation financière de l'Agglomération demeure saine et stable en comparaison avec l'exercice budgétaire 2023.**

Le budget principal pour 2023 affiche une capacité d'autofinancement brute à 6,2 M€, une capacité d'autofinancement nette de 5 M€ et une durée de désendettement proche de 2 années avec un encours de dette en baisse à 13,2 M€ (24,7 M€ au total avec les budgets annexes). **Sur 2023, ce budget s'est désendetté et n'a pas eu recours à l'emprunt.**



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Focus sur les résultats de l'exercice budgétaire 2023



Focus sur les résultats de l'exercice 2023

Résultats de clôture

Données provisoires

Budget	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Résultat global de clôture
	Résultat courant d'exécution 2023		Résultat cumulé 2023	Solde d'investissement	
Principal	3 499 310,69	761 218,87	3 499 310,69	- 1 236 597,34	+2 262 713,35
Assainissement	1 415 804,53	535 663,92	1 415 804,53	1 287 017,68	+2 702 822,21
Eau	4 075,15	23 313,72	4 075,15	298 523,45	+302 598,60
SPANC	209,34	-292,00	209,34	-209,34	0
Campings	51 304,70	32 083,74	51 304,70	-51 304,70	0
Mobilités	-241 923,67	-161 527,92	1 248 477,59	-232 358,75	+1 016 118,84
Zones sud	-59 464,68	0	0	0	0



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Focus sur le budget général

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	49 517 701,57 €	10 624 656,47 €
Recettes	53 017 012,26 €	11 385 875,34 €
Résultat courant 2023	3 499 310,69 €	761 218,87 €
Report résultat 2022		1 315 805,30 €
Résultat cumulé 2023	3 499 310,69 €	2 077 024,17 €
Restes à réaliser dépenses		- 3 695 468,72 €
Restes à réaliser recettes		381 847,21 €
Solde des RAR 2023		-3 313 621,51 €
Solde investissement 2023		-1 236 597,34 €
Le résultat global de clôture est de 2 262 713,35 €		

RÉSULTAT DE
FONCTIONNEMENT
CUMULÉ
3,5 M€

RÉSULTAT GLOBAL
CUMULÉ
2,3 M€



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Evolution financière du budget principal

Principaux marqueurs sur la période 2018-2023

- **Capacité d'autofinancement nette annuelle autour de 5 M€**, stable par rapport à l'année 2022
- Niveau d'équipement élevé et bien cofinancé (entre 30 % et 50 % de subventions)
- Encours de dette en baisse sur le budget principal (environ 13 M€) en raison de l'absence de recours à l'emprunt en 2022 et 2023
- Fiscalité économique attractive **sans fluctuation des taux depuis 2014**



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Evolution financière du budget principal

Evolution des grandes masses financières	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de fonctionnement	45 678 385	45 093 251	46 384 266	48 256 217	50 983 401	53 017 012
Dépenses de fonctionnement	42 607 711	42 587 673	43 583 801	43 934 432	46 941 210	49 517 702
Recettes d'investissement	9 300 075	9 434 998	6 248 500	11 202 260	13 112 624	11 385 875
Dépenses d'investissement	6 031 719	12 519 276	7 326 332	9 250 925	10 157 356	10 624 656

Entre 2022 et 2023, les recettes de fonctionnement augmentent de 4 % sous l'effet de la revalorisation de bases fiscales et d'une fiscalité très dynamique (TF, TEOM, compensations indexées sur la TVA, taxe de séjour) qui comprend également le prélèvement de la taxe GEMAPI à hauteur de 701 K€.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 5,5 % (6,8 % en 2022) sous l'effet de l'inflation (facture énergétique multipliée par 2), des revalorisations successives des salaires, de la participation aux différents syndicats (déchets, rivières), de l'évolution des contrats notamment ceux liés à la collecte et au traitement des déchets et du fonctionnement conforté de nos services publics.

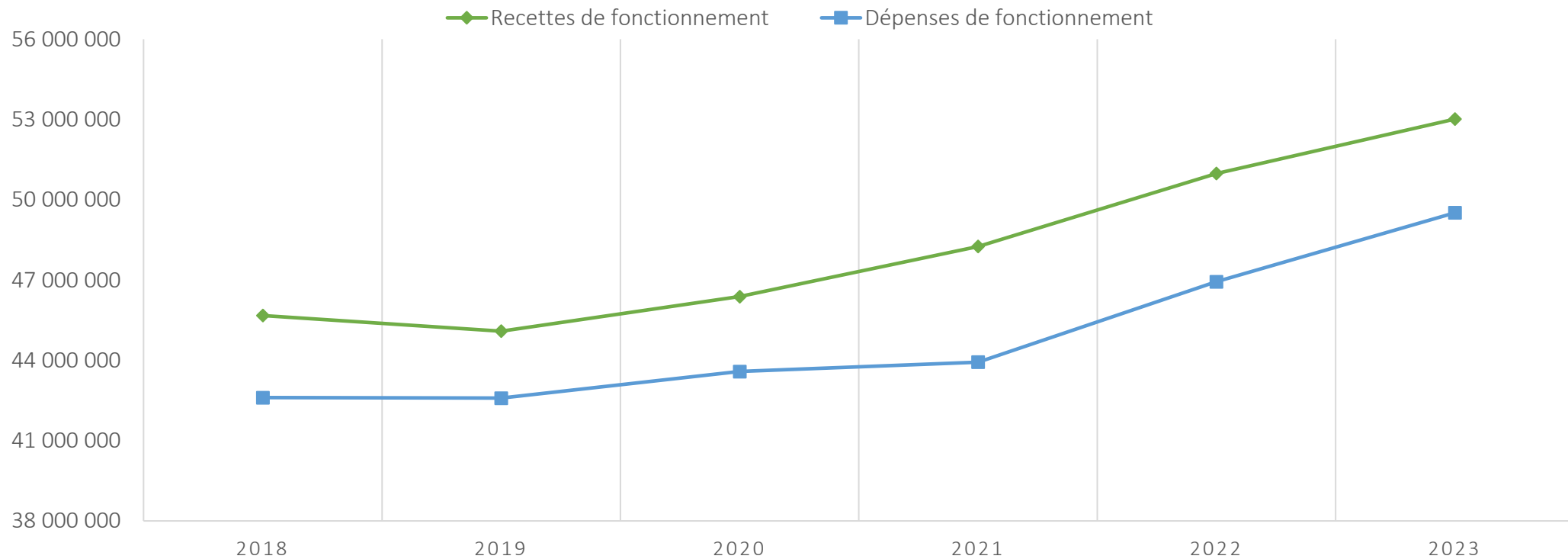
Les recettes d'investissement proviennent de l'épargne brute et de la capacité de LMV à mobiliser des cofinancements sur ses projets. **Il convient de noter le non-recours à l'emprunt.**



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement du budget général



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Evolution financière du budget principal

Descriptif	2018	2019	2020	2021	2022	2023
011 – Charges à caractère général	5 244 199,02	5 660 460,02	5 824 319,64	6 336 590,33	7 163 338,64	7 792 473
012 – Charges de personnel	12 035 508,39	12 165 856,25	12 521 312,79	12 758 585,00	13 778 283,30	14 504 057
014 – Reversement de fiscalité	14 914 654,00	14 689 424,31	14 903 114,00	14 673 390,36	15 055 902,14	14 833 603
65 - Contributions	7 095 101,89	7 488 575,58	7 260 034,62	7 360 279,46	7 631 158,94	8 217 539
66 – Intérêts de la dette	364 336,01	356 725,88	318 093,06	302 059,97	299 037,00	331 440
67 – Charges diverses	528,00	5 969,17	41 017,49	14 129,03	6 616,39	306
68 - Provisions				17 859,08	201 999,75	926 531
TOTAL	39 654 327,31	40 367 011,21	40 867 891,60	41 462 893,23	44 136 336,16	46 605 949

Les charges à caractère général évoluent d'environ 630 k€ entre 2022 et 2023 du seul fait inflationniste impactant nos achats et contrats.

L'évolution des charges de personnel est liée essentiellement aux différentes mesures gouvernementales mises en œuvre depuis 2022 (effet année pleine).

Les contributions aux différents syndicats sont en constante augmentation.

Notons en 2023, une forte évolution des provisions portées par le budget général en faveur des budgets annexes afin de limiter notamment le recours à l'emprunt.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Evolution financière du budget principal

Descriptif	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2022/2023
CHARGES GENERALES	5 571 386,61	6 010 429,75	6 217 369,54	6 854 019,56	7 743 732,20	9 257 067,00	19,54%
CONTINGENTS/PARTICIPATIONS	6 768 442,30	7 143 991,38	6 908 002,21	6 874 617,46	6 980 066,25	7 679 476,00	10,02%
FRAIS DE PERSONNEL	11 706 905,94	11 875 823,23	12 045 093,59	12 237 882,56	13 185 319,47	14 460 243,00	9,67%
FRAIS FINANCIERS	364 336,01	356 725,88	318 093,06	302 059,97	299 037,00	331 440,00	10,84%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	24 411 070,86	25 386 970,24	25 488 558,40	26 268 579,55	28 208 154,92	31 728 226,00	12,48%



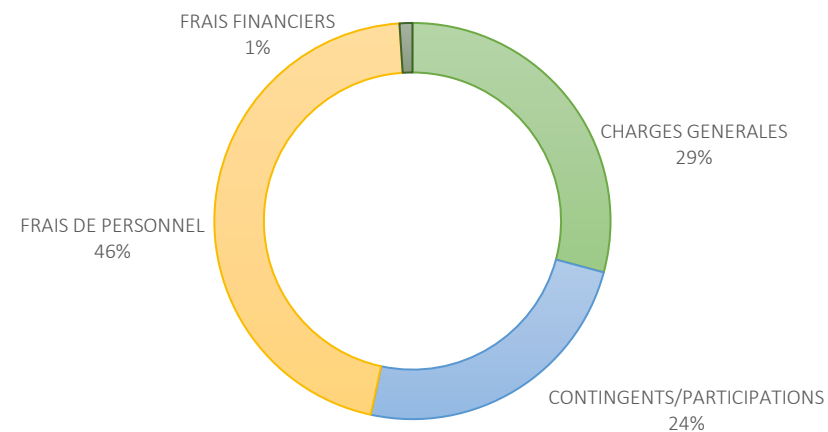
2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Evolution financière du budget principal

Répartition des charges de fonctionnement

Descriptif	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CHARGES GENERALES	5 571 386,61	6 010 429,75	6 217 369,54	6 854 019,56	7 743 732,20	9 257 067,00
CONTINGENTS/PARTICIPATIONS	6 768 442,30	7 143 991,38	6 908 002,21	6 874 617,46	6 980 066,25	7 679 476,00
FRAIS DE PERSONNEL	11 706 905,94	11 875 823,23	12 045 093,59	12 237 882,56	13 185 319,47	14 460 243,00
FRAIS FINANCIERS	364 336,01	356 725,88	318 093,06	302 059,97	299 037,00	331 440,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	24 411 070,86	25 386 970,24	25 488 558,40	26 268 579,55	28 208 154,92	31 728 226,00



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Des équipes au service de politiques publiques ambitieuses



Focus sur la masse salariale

Descriptif	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Frais de Personnel versés	12 035 508,39	12 165 856,25	12 521 312,79	12 758 585,00	13 778 283,30	14 472 843
Frais de Personnel remboursés	328 602,45	290 033,02	475 776,67	520 702,44	633 889,01	592 000
Frais de personnel totaux	11 706 905,94	11 875 823,23	12 045 536,12	12 237 882,56	13 144 394,29	13 881 151

L'évolution de la masse salariale est due principalement aux mesures gouvernementales au 1^{er} juillet 2023 : hausse de 1,5 % du point d'indice, revalorisation des indices majorés de « bas de grille ».

Des refacturations de frais de personnel sont observées entre le budget principal et les budgets annexes (assainissement, transports, campings) de même que dans le cadre des mises à disposition de personnels mutualisés ou affectés au service commun ADS et à l'Office de Tourisme Destination Luberon.



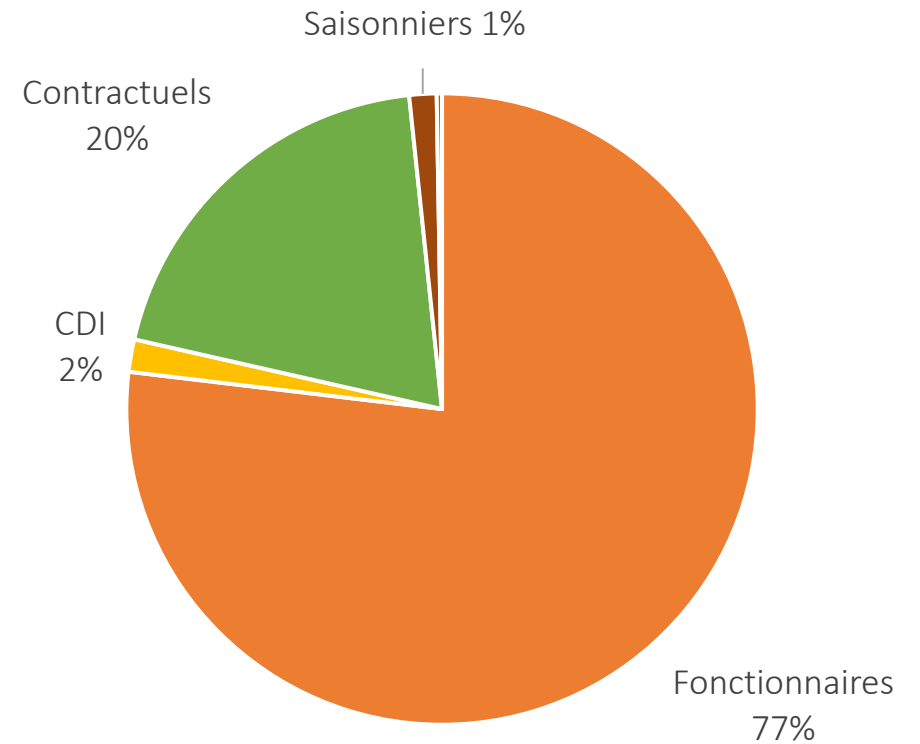
2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Focus sur la masse salariale

Répartition des effectifs selon le statut

STATUT	Réalisé 2023
Fonctionnaires	10 875 011
CDI	234 899
Contractuels (hors CDI)	2 798 690
Saisonniers	197 249
Autres (vacataires, etc.)	38 513
TOTAL	14 144 363



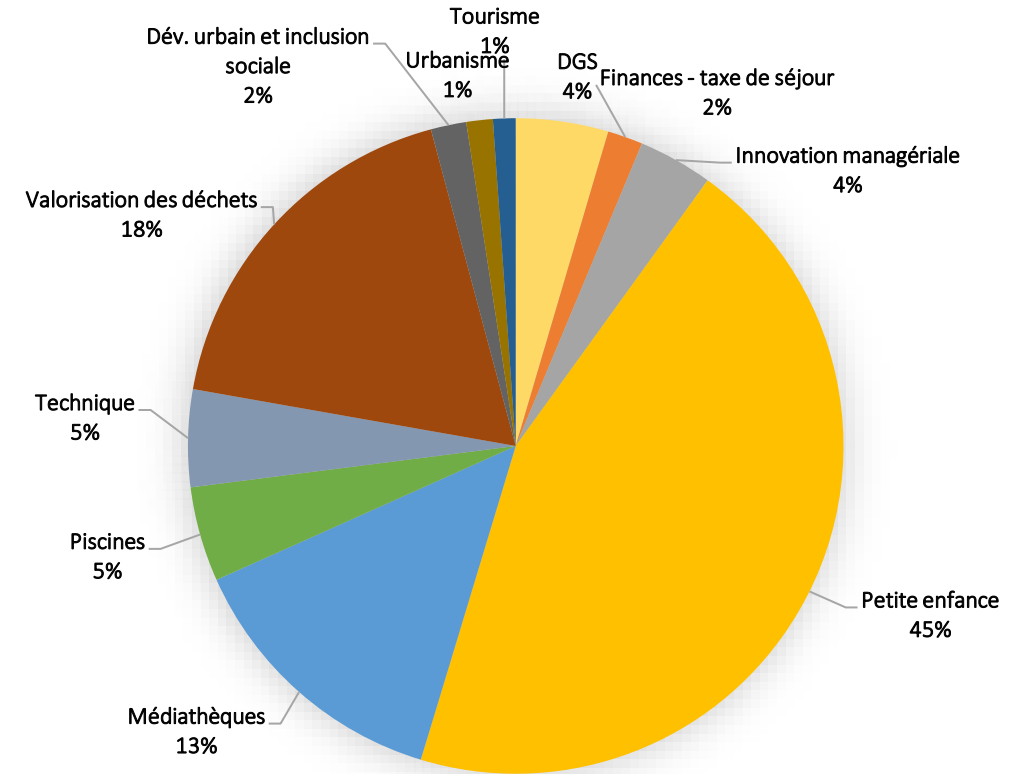
2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Focus sur la masse salariale

Détail par service communautaire

SERVICES COMMUNAUTAIRES	Réalisé 2023	%
Direction et affaires générales, communication et économie	644 695	4%
Finances - taxe de séjour	245 722	2%
Innovation managériale	518 208	4%
Petite enfance	6 325 103	45%
Médiathèques	1 927 367	13%
Piscines	661 900	5%
Technique	678 259	5%
Valorisation des déchets	2 553 867	18%
Développement urbain et inclusion sociale	247 589	2%
Urbanisme	184 676	1%
Tourisme	156 977	1%
TOTAL	14 144 363	100%



Focus sur la masse salariale

Principales données issues du dernier RSU

Au 31 décembre 2022, l'agglomération employait 368 agents dont 263 fonctionnaires, 88 contractuels permanents et 17 contractuels non permanents (données issues du rapport social unique) :

- 71 % des agents sont fonctionnaires ;
- 74 % des fonctionnaires sont des femmes ;
- La proportion des agents contractuels est en progression passant de 24 à 29 % ;
- 56 % des agents permanents sont en catégorie C ;
- Une diminution du nombre de catégories C est enregistrée avec le passage en catégorie B des auxiliaires de puériculture ;
- Les deux filières les plus représentées sont Technique et Médico-sociale. La filière Médico-Sociale comporte exclusivement des femmes ;
- 18 % des femmes sont en catégorie A (9 % des hommes) ;
- Les cadres d'emplois les plus féminisés sont : rédacteur, EJE, puéricultrice, auxiliaire de puériculture ;
- Les cadres d'emplois les plus masculinisés sont : agent de maîtrise et adjoint technique ;
- 14 % des femmes sont à temps non complet (5 % des hommes) ;
- 20 % des femmes sont à temps partiel (1 % des hommes) ;
- Le taux d'absentéisme global est plus élevé chez les femmes ;
- Persiste un écart de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Les départs en formations professionnelles sont assez équilibrés entre les femmes et les hommes. L'enveloppe annuelle 2023 était de 141 740 € comprenant la cotisation CNFPT de 86 466 € (dont apprentissage) et le plan de formation : 55 274 €.

Les effectifs sont légèrement en hausse en 2023 avec un renforcement de certains services support mais une stabilisation est projetée en 2024.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Focus sur les effectifs

Amplification de la mutualisation

Intitulé poste	Service	Quotité ville	Quotité LMV
Responsable Urbanisme	Urbanisme	90%	10%
Responsable ADS	Urbanisme	10%	90%
Instructeur ADS	Urbanisme	10%	90%
Instructeur ADS	Urbanisme	20%	80%
Instructeur ADS	Urbanisme	50%	50%
Instructeur ADS	Urbanisme	40%	60%
Instructeur ADS	Urbanisme	10%	90%
Agent d'accueil administratif	Urbanisme	80%	20%
Directeur des services techniques	Technique	50%	50%
Directrice des Finances	Finances	50%	50%
Directrice des Ressources Humaines	RH	50%	50%
Assistante administrative	RH	50%	50%
Responsable pilotage et projets transversaux RH	RH	50%	50%
Responsable service développement des compétences et talents	RH	50%	50%
Chargé développement compétences et accompagnement mobilités	RH	50%	50%
Responsable prévention et santé au travail	RH	50%	50%
Assistant prévention et santé au travail	RH	50%	50%
Psychologue-ergonome	RH	50%	50%
Directrice développement urbain et inclusion sociale	Redynamisation urbaine	50%	50%

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Ville de Cavailon et la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse sont engagées dans un schéma de mutualisation.

Les deux collectivités ont ainsi réussi à instaurer un système vertueux, gagnant-gagnant, où l'expertise existante est mise à disposition des deux institutions, par principe de subsidiarité.

Depuis 2018 la mutualisation s'amplifie. De plus en plus de postes sont concernés (19 au total).



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Focus sur la gestion des RH

Elargissement du dispositif de seconde carrière

2023 a vu la création d'une expérimentation consistant à élargir notre dispositif de deuxième carrière de 2021, à quatre autres collectivités du bassin d'emploi.

Le dispositif intitulé « mutualisons nos énergies pour un nouveau départ » a été pensé avec le CNFPT et les EPCI de la COVE, Sorgues du Comtat, le Grand Avignon et le Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

Douze agents ont ainsi été triés sur le volet pour se « mettre en mouvement » et définir une nouvelle trajectoire professionnelle qui leur permet d'alterner temps théoriques et temps d'immersion dans un nouveau métier.

La formation conduite 1 à 2 jour(s) par mois, de novembre 2023 à juin 2024, donnera lieu à évaluation à l'issue.

Le dispositif s'inscrit dans le cadre de la prévention de l'usure professionnelle et a été pensé en complémentarité avec notre propre dispositif de deuxième carrière développé par LMV et la Ville de Cavillon.



2024, un même horizon



Dispositif deuxième carrière par LMV Agglomération et la Ville de Cavillon
Laberon Monts de Vaucluse Agglomération

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Focus sur la gestion des RH

La protection sociale

Depuis plusieurs années, LMV aide les agents à financer leurs mutuelles prévoyance et santé.

Protection sociale (Santé) : 173 agents bénéficient d'une participation employeur pour un coût global employeur de 50 230 €, soit un ratio par bénéficiaire de 290 € par an.

Protection sociale (Prévoyance) : depuis le 1^{er} janvier 2021, LMV fonctionne en convention de participation, véritable contrat collectif prévoyance permettant aux agents, sur la base du volontariat, de s'assurer à des prix attractifs au vu de l'assiette importante d'agents.

Ainsi, pour la prévoyance, ce sont 189 agents qui en bénéficient pour une prise en charge à hauteur de 18 837 € par l'employeur, soit un ratio par bénéficiaire de 100 € par an.

Par ailleurs, LMV adhère au CNAS (coût 2023 : 71 020 €), dans ce cadre les agents ont mobilisé environ 60 000 € de prestations.

Traitement brut mensuel	Participation par adulte	Participation par enfant
TIB < 2100 €	20 €	10 €
2100€ < TIB < 2400€	15 €	7 €
2400€ < TIB < 2900€	12 €	5 €
> 2900€	10 €	3 €

TIB > 2.900€	5 €
2.400€ < TIB < 2.900€	8 €
TIB < 2.400€	10€



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Evolution financière du budget principal



Evolution financière du budget principal

Descriptif	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes Fiscales	17 321 294,03	17 974 310,20	18 707 023,07	20 310 032,11	22 112 365,71	24 597 566,07
Dotations et participations	9 781 647,83	9 713 980,60	9 789 931,63	10 315 034,99	9 668 905,74	10 262 216,00
Recettes exploitations	2 171 876,61	2 255 428,74	1 894 536,05	2 248 908,52	2 649 541,04	3 051 684,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	29 274 818,47	29 943 719,54	30 391 490,75	32 873 975,62	34 430 812,49	37 911 466,07

Les recettes fiscales sont très dynamiques (+11 %) avec notamment la majoration forfaitaire des bases de fiscalité directe de 7,1 % et la perception d'une fraction de la TVA, en compensation de la perte de taxes d'habitation, dont la dynamique en 2023 a avoisiné les 5 %.

L'évolution des recettes d'exploitation (+15 %) est essentiellement due à l'optimisation des capacités d'accueil dans les crèches (hausse des aides perçues par la CAF), à la valorisation des déchets (contrats avec des éco-organismes), à la fréquentation de nos équipements notamment aquatiques, et à la refacturation du personnel communautaire sur les différents budgets annexes, lorsque les agents ne sont pas intégralement affectés à la compétence.

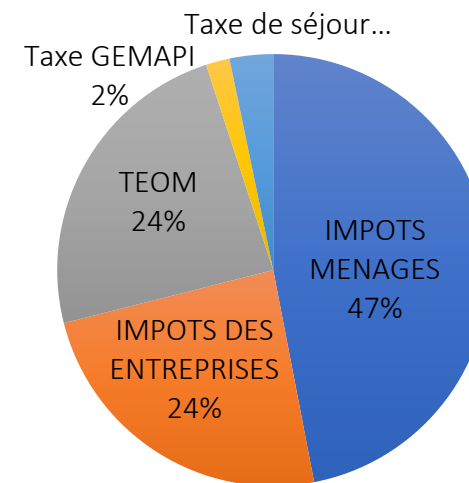
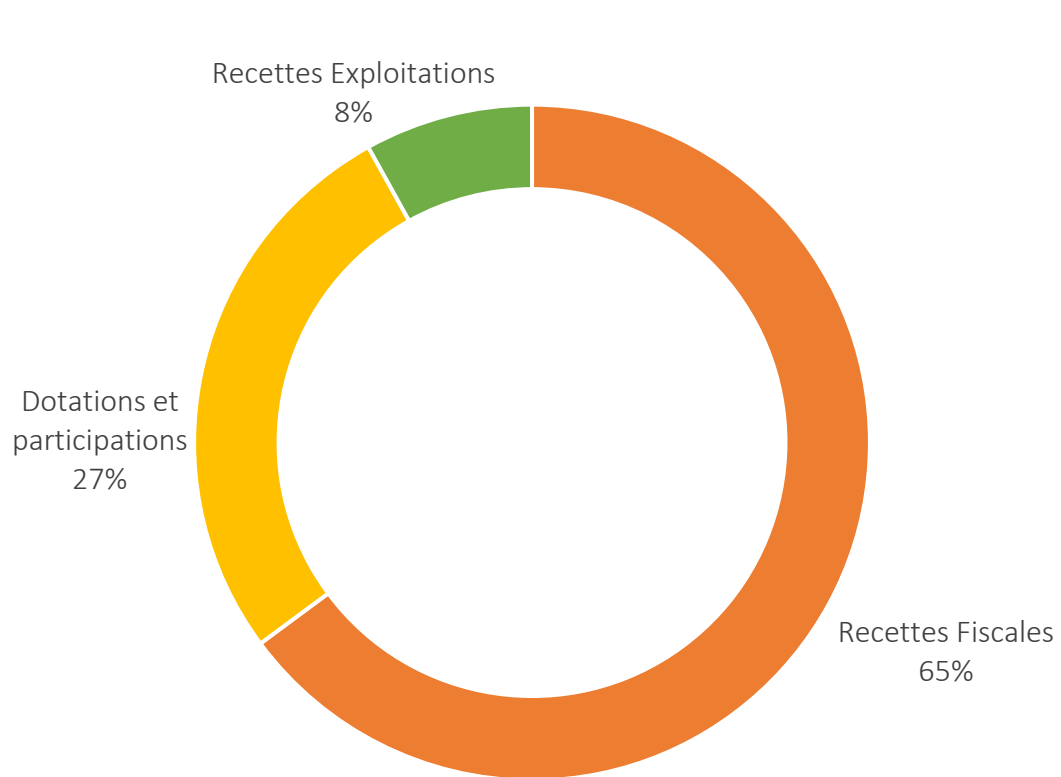


2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Evolution financière du budget principal

Zoom sur les recettes de fonctionnement et la fiscalité



Fiscalité - REPARTITION 2023

Descriptif	2022	2023	Evol 2022/2023
IMPOTS MENAGES	17 527 902,00	18 497 648,00	5,5
IMPOTS DES ENTREPRISES	8 676 347,00	9 485 621,00	9,3
TEOM	8 802 735,00	9 420 216,00	7,0
TAXE GEMAPI	765 853,00	701 569,00	-8,4
TAXE DE SEJOUR	1 365 072,03	1 280 605,00	-6,2
Total	37 137 909,03	39 385 659,00	6,1



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Evolution financière du budget principal

Une épargne stable

Descriptif	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RECETTES FONCTIONNEMENT	29 285 955,47	29 939 955,54	30 390 360,75	32 827 930,62	34 430 812,49	37 890 051,00
DEPENSES FONCTIONNEMENT	24 411 070,86	25 386 970,24	25 488 558,40	26 268 579,55	28 443 830,86	31 728 226,00
CAF BRUTE	4 874 884,61	4 552 985,30	4 901 802,35	6 559 351,07	5 986 981,63	6 161 825,00
REMBOURSEMENT CAPITAL	1 258 198,56	1 348 122,98	1 138 891,63	1 102 045,58	1 122 324,20	1 131 247,79
CAF NETTE	3 616 686,05	3 204 862,32	3 762 910,72	5 457 305,49	4 864 657,43	5 030 577,21

L'épargne brute qui est un indicateur de performance de la collectivité affiche une très légère hausse par rapport à 2022 pour atteindre 6,2 M€. Après remboursement du capital de la dette, l'épargne nette est de 5 M€, ce qui permet de financer l'investissement récurrent et les opérations d'aménagement et d'équipement.

Avec un encours de dette de 13,2 M€ au 31 décembre 2023 et une épargne brute de 6,2 M€, la capacité de désendettement du budget principal est de deux années.

L'épargne dégagée par LMV sur son cycle de fonctionnement courant lui laisse des marges de manœuvre et une capacité à investir réelles.

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

L'épargne de gestion est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer des dépenses d'investissement après avoir intégré l'amortissement du capital de la dette. Il s'agit de la capacité d'autofinancement nette.

Capacité de désendettement : encours de la dette/épargne brute.

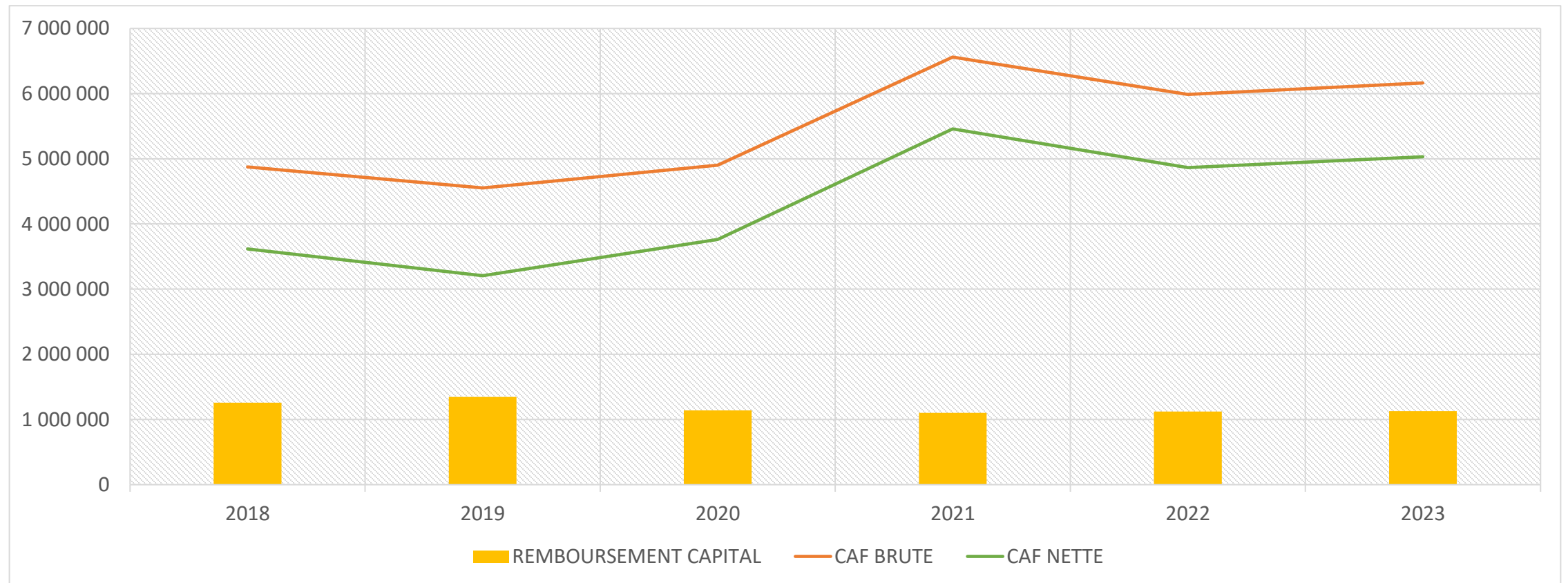


2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Evolution financière du budget principal

Une épargne stable



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Evolution financière du budget principal

Fonds de roulement

Descriptif	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total des dépenses investissement	4 630 120,44	9 772 655,82	5 970 514,18	7 518 087,09	6 415 259,24	7 145 164,23
Financement disponible	5 494 506,00	5 123 088,39	6 056 290,08	8 137 350,36	7 760 664,96	7 359 690,33
Recours à l'emprunt	2 000 000,00	1 004 886,00	aucun	2 000 000,00	aucun	aucun
Variation du fonds de roulement	2 864 385,56	-3 644 681,43	85 775,90	2 619 263,27	1 345 405,72	214 526,10

Le fonds de roulement mesure la trésorerie disponible pour couvrir le besoin issu du cycle d'exploitation et s'apparente à une réserve ; c'est sa première fonction. Il peut servir aussi à anticiper le financement des investissements futurs. Il représente l'excès des ressources stables sur l'actif immobilisé et constitue la marge de sécurité financière de la collectivité. A ce titre, LMV a effectué un prélèvement sur le FDR plus particulièrement marqué en 2019 ; elle a donc puisé dans ses réserves (la variation du FDR étant négative sur cet exercice).

Depuis 2022, le FDR est en baisse et c'est un choix de la collectivité.

Le fonds de roulement (FDR) est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation). Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Evolution financière du budget principal

Principaux ratios

Indicateurs/ratios	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement DRF/ Population	693	705	719	726	742	781	836
Produit des impositions directes/ Population	362	370	370	374	237	247	199
Recettes réelles de fonctionnement RRF/ Population	782	810	796	822	861	897	949
Dépenses d'équipement brut/ Population	112	82	182	70	112	111	72
Encours de la dette/ Population	269	278	279	258	273	255,12	236
DGF/ Population	91	99	98	97	95	95	96
Dépenses de personnel/ DRF	30,21%	30,39%	30,19%	30,64%	30,78%	31,52%	31,08%
DRF et remboursement de la dette en capital/RRF	91,35%	89,93%	93,36%	90,82%	88,50%	89,22%	90,21%
Dépenses d'équipement brut/RRF	14,33%	10,17%	22,82%	12,82%	16,50%	12,32%	10,77%
Encours de la dette/RRF	34,37%	34,38%	35,03%	32,31%	32,46%	28,12%	24,88%



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Evolution des dépenses d'équipements

Descriptif	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses équipement nettes	2 809 041	8 156 815	3 856 417	5 834 286	3 127 851	4 000 071
Subventions d'équipement	1 821 080	1 615 841	2 002 098	1 683 801	2 510 880	1 703 199
Participations financières	-	-	112 000	-	776 528	1 441 894
TOTAL INVESTISSEMENTS	4 630 120	9 772 656	5 970 514	7 518 087	6 415 259	7 145 164

Les dépenses d'investissement regroupent les dépenses annuelles directes d'équipement et le remboursement lié aux emprunts.

L'exercice 2023 marque le lancement de plusieurs opérations notamment de requalification des voies d'accès autour des zones d'activité au Sud du territoire et le lancement d'études de maîtrise d'œuvre pour les grands projets menés à partir de 2024 (requalification de la voie du Moulin de Losque et la création d'un bâtiment rassemblant le pôle « valorisation des déchets »).



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Une dette maîtrisée et contenue



Evolution de la dette du budget général

ELÉMENTS DE SYNTHÈSE	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dette globale au 31/12/N	15 881 763 €	15 650 345 €	14 511 454 €	15 409 408 €	14 235 195 €	13 155 836 €
Taux moyen	2,19 %	2,13 %	2,12 %	1,94 %	2,23%	2,54%
Durée résiduelle moyenne	17,58 ans	17,16 ans	16,58 ans	16,42 ans	15,75 ans	15,08 ans
Durée de vie moyenne	9,33 ans	9,16 ans	8,83 ans	8,75 ans	8,42 ans	8,08 ans

LMV poursuit son désendettement. Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2023.

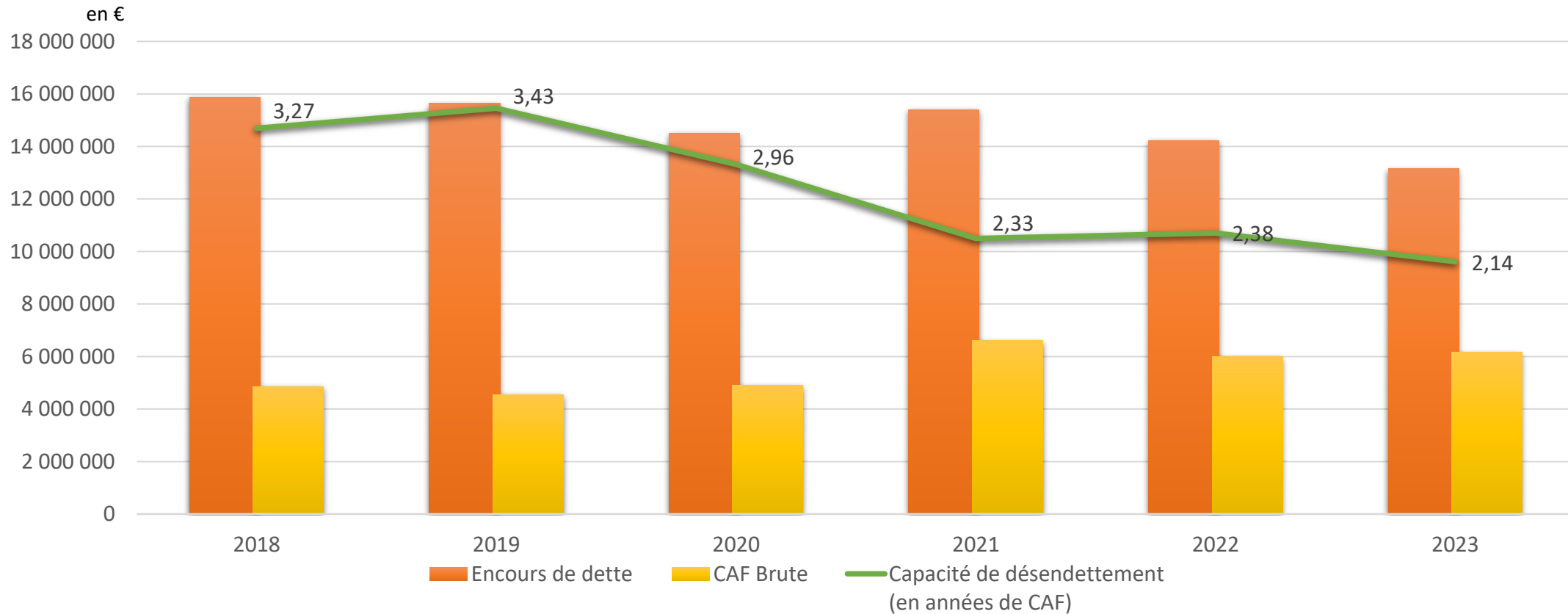
Descriptif	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de dette	15 881 763	15 650 345	14 511 454	15 409 408	14 235 195	13 155 836
CAF Brute	4 863 748	4 556 749	4 902 932	6 605 396	5 986 981	6 161 825
Capacité de désendettement (en années de CAF)	3,27	3,43	2,96	2,33	2,38	2,14



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Evolution de la dette du budget général

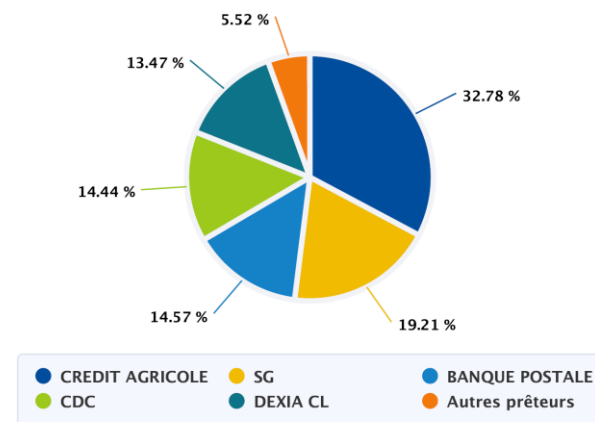


2024, un même horizon

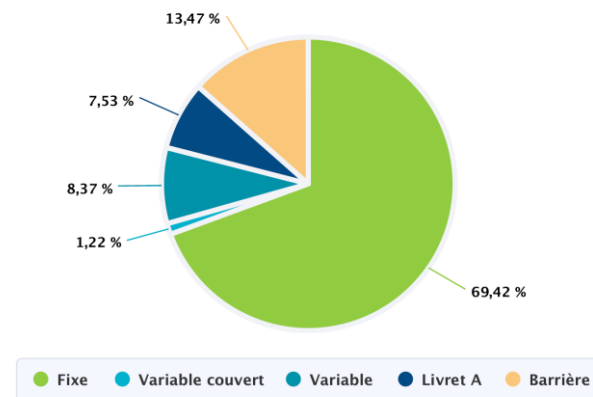
Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Evolution de la dette du budget général

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	4 312 767 €	32,78%
SOCIETE GENERALE	2 526 680 €	19,21%
BANQUE POSTALE	1 917 334 €	14,57%
CDC	1 900 133 €	14,44%
DEXIA CL	1 772 517 €	13,47%
Autres prêteurs	726 404 €	5,52%
Ensemble des prêteurs	13 155 836 €	100,00%



Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	9 132 652 €	69,42%	1,67%
Variable couvert	160 000 €	1,22%	4,61%
Variable	1 100 667 €	8,37%	5,07%
Livret A	990 000 €	7,53%	4,00%
Barrière	1 772 517 €	13,47%	4,45%
Ensemble des risques	13 155 836 €	100,00%	2,54%

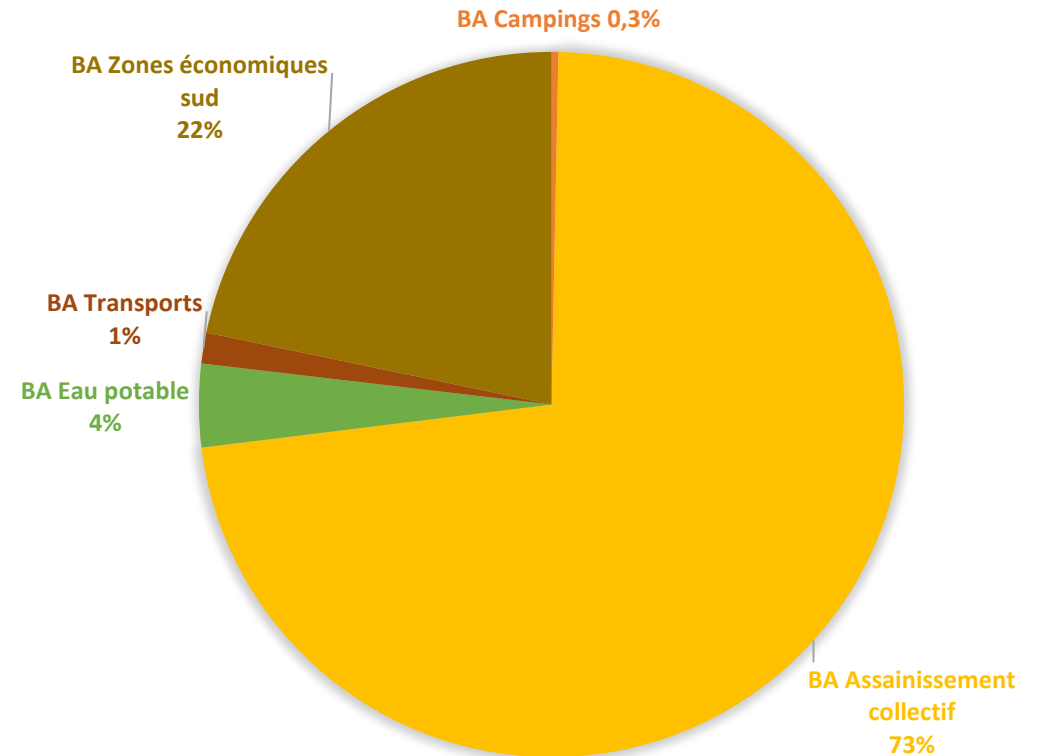


2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Focus sur la dette des budgets annexes

Budget	CRD au 31-12-2023
BA Campings	35 953,33 €
BA Assainissement collectif	8 366 816,68 €
BA Eau potable	438 213,13 €
BA Transports	162 000,00 €
BA Zones économiques sud	2 578 000,00 €



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Zoom sur les budgets annexes

Budget



L'assainissement collectif et non collectif



Focus sur les budgets annexes

Assainissement collectif

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 922 579,97 €	5 324 300,18 €
Recettes	3 338 384,50 €	5 859 964,10 €
Résultat courant 2023	1 415 804,53 €	535 663,92 €
Report résultat 2022		1 241 717,21 €
Résultat cumulé 2023	1 415 804,53 €	1 777 381,13 €
Restes à réaliser dépenses		- 647 854,45 €
Restes à réaliser recettes		157 491,00 €
Solde des RAR reportés en 2023		-490 363,45 €
Solde investissement 2023		1 287 017,68 €
Le résultat global de clôture est de 2 702 822,21 €		

RÉSULTAT DE
FONCTIONNEMENT
CUMULÉ
1,4 M€

RÉSULTAT GLOBAL
CUMULÉ
2,7 M€



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Focus sur les budgets annexes

Assainissement collectif

La compétence Assainissement est exercée par LMV depuis le 1^{er} janvier 2020.

Après une année 2022 marquée par le renouvellement des contrats de DSP dont la convergence est prévue pour 2027, l'année 2023 a marqué le lancement de deux opérations d'envergure avec la construction de deux STEP « Cabrières-Gordes » et « Les Taillades-Cavaillon ».

D'autres opérations ont été menées en 2023 :

- Travaux divers sur réseaux et renouvellements (Cavaillon, Lagnes, Lourmarin et Vaugines),
- Diverses études : mise en conformité du système d'assainissement de Robion, réhabilitation STEP (Lagnes), Eaux claires parasites (Cabrières).

Un emprunt de 3 M€ a été souscrit en 2023. Le budget annexe assainissement présente un excédent global de clôture de 2,7 M€.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Focus sur les budgets annexes

Assainissement non collectif

Réalisations par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	52 199,46 €	292,00 €
Recettes	52 408,80 €	0,00 €
Résultat courant d'exécution 2023	209,34 €	-292,00 €
Report résultat 2022	0,00 €	82,66 €
Résultat cumulé 2023	209,34 €	-209,34 €
Le résultat global de clôture est de 0,00 €		

Ce budget nécessite une subvention d'équilibre du budget principal.
Subvention versée en 2023 =
20 K€



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Focus sur les budgets annexes

Assainissement non collectif

La compétence Assainissement non collectif n'est exercée par LMV que depuis 2020.

Ce budget retrace essentiellement les contrôles de conformité des assainissements non collectifs des particuliers sur les territoires des communes de Cavillon, Lourmarin, Robion et Vaugines (dépenses de fonctionnement).

Les recettes de tarification ne permettent pas d'équilibrer ce budget. Sur 2024, le prix du contrôle sera revu à la hausse afin de minimiser la subvention d'équilibre. Il est actuellement de 175 €.

Le résultat global de clôture est de 0 €, le budget annexe ayant été équilibré par une subvention du budget principal de 20 K€.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

L'eau potable



Focus sur les budgets annexes

Eau potable

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	117 810,90 €	72 578,32 €
Recettes	121 886,05 €	95 892,04 €
Résultat courant 2023	4 075,15 €	23 313,72 €
Report résultat 2022		312 069,73 €
Résultat cumulé 2023	4 075,15 €	335 383,45 €
Restes à réaliser dépenses		- 36 860,00 €
Restes à réaliser recettes		0,00 €
Solde des RAR 2023		-36 860,00 €
Solde investissement 2023		298 523,45 €

RÉSULTAT DE
FONCTIONNEMENT
CUMULÉ
4100 €

RÉSULTAT GLOBAL
CUMULÉ
303 K€

Le résultat global de clôture est de 302 598,60 €



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Focus sur les budgets annexes

Eau potable

La compétence eau potable n'est exercée par LMV que depuis le 1^{er} janvier 2020.

Pour rappel, seules les communes de Vaugines et Lourmarin n'ont pas transféré la compétence eau potable à un syndicat.

Pour la commune de Vaugines, la gestion se fait en régie.

Quant à Lourmarin, une délégation de service public est en cours avec la Société des Eaux de Marseille.

Sur cet exercice budgétaire, ont été lancées les études de mise en conformité administrative du forage du Couturas à Lourmarin. Les travaux d'extension de réseaux prévus à Vaugines (rue des Amazones) sont reportés en 2024 en raison de contraintes techniques.

Le budget annexe eau potable présente un excédent global de clôture de 303 K€.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Les mobilités



Focus sur les budgets annexes

Transports

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 890 851,50 €	666 341,80 €
Recettes	1 648 927,83 €	504 813,88 €
Résultat courant 2023	-241 923,67 €	-161 527,92 €
Report résultat 2022	1 490 401,26 €	637 670,47 €
Résultat cumulé 2023	1 248 477,59 €	476 142,55 €
Restes à réaliser dépenses		- 725 832,30 €
Restes à réaliser recettes		17 331,00 €
Solde des RAR 2023		-708 501,30 €
Solde investissement 2023		-232 358,75 €

Le résultat global de clôture est de **1 016 118,84 €**

RÉSULTAT DE
FONCTIONNEMENT
CUMULÉ
1,25 M€

RÉSULTAT GLOBAL
CUMULÉ
1 M€



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Focus sur les budgets annexes

Transports

Sur cette année 2023, le service Mobilité a vu son activité se développer avec une organisation confortée pour le Pôle Mobilité doté de deux agents d'accueil, le recrutement d'un responsable du service, arrivé en octobre, l'organisation d'un nouveau service avec une navette reliant le parking relais du Grenouillet au centre-ville de Cavallon en moins de 5 minutes et l'optimisation des lignes existantes gérées en régie ou via notre prestataire.

Depuis le lancement de l'opération 1000 vélos en septembre 2020, 797 administrés ont reçu une subvention de LMV pour un montant total de 222 K€.

78 % des vélos subventionnés sont des VAE neufs, 15 % des vélos musculaires et 7 % des VAE d'occasion.

11 vélocistes partenaires sont présents sur le territoire. 60 % des vélos proviennent des 5 fournisseurs cavallonnais.

Les habitants des communes situées le long de la véloroute ou en proximité ont actionné le dispositif (36 % des communes hors Cavallon).

Les recettes de VT apparaissent en baisse (1,45 M€) en raison d'une affectation de 508 684 € au budget général en vue de financer la piste cyclable aménagée le long de la RD973 desservant la ZAE des Hauts Banquets.

Sur 2023, les dépenses d'investissement ont permis le financement de plusieurs opérations :

- L'acquisition de deux bus électriques ;
- L'aménagement de quais de bus et l'installation d'abris bus (ligne E, la cinquième du réseau urbain lancée en juin 2023) ;
- Le soutien des communes membres au travers du fonds de concours tourisme et mobilité.

Le budget annexe transports présente un excédent global de clôture de 1 M€.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Les Campings



Focus sur les budgets annexes

Campings

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	415 656,84 €	174 258,81 €
Recettes	466 961,54 €	142 175,07 €
Résultat courant 2023	51 304,70 €	-32 083,74 €
Report de 2022	0,00 €	-2 751,65 €
Résultat cumulé 2023	51 304,70 €	-34 835,39 €
Restes à réaliser dépenses		- 16 469,31 €
Restes à réaliser recettes		0,00 €
Solde des RAR 2023		-16 469,31 €
Solde investissement 2023		-51 304,70 €
Le résultat global de clôture est de 0,00 €		

Ce budget nécessite chaque année une subvention d'équilibre du budget principal.

Subvention versée en 2023 :
102 K€



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Focus sur les budgets annexes

Campings

En 2023, les deux campings ont enregistré une belle saison avec un chiffre d'affaires en augmentation de 5 %, généré essentiellement sur les ailes de saison hors période estivale.

Le niveau des dépenses de fonctionnement reste stable.

Parmi les travaux menés :

- Les Royères du Prieuré : réfection du réseau des eaux pluviales (10 K€), installation d'une nouvelle barrière d'accès (4000 €).
- La Durance : plantation d'arbres faisant suite à la campagne d'abattage de 2023 (12 K€), réfection du parking clients à l'entrée (33,6 K€).

Ce budget annexe présente un résultat global de clôture nul.

Une subvention d'équilibre du budget général a été nécessaire (102 K€ contre 113 K€ en 2022 et 7 900 € en 2021).



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Le développement économique



Focus sur les budgets annexes

Zones sud

Réalisation par section	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	7 689 530,74 €	7 991 989,17 €
Recettes	7 630 066,06 €	7 991 989,17 €
Résultat courant 2023	-59 464,68 €	0,00 €
Report résultat 2022	59 464,68 €	0,00 €
Résultat cumulé 2023	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser dépenses		0,00 €
Restes à réaliser recettes		0,00 €
Solde des RAR 2023		0,00 €
Solde investissement 2023		0,00 €

Le résultat global de clôture est de **0,00 €**



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Focus sur les budgets annexes

Zones sud

Le budget annexe Zones Sud est un budget de stock qui comptabilise des terrains pour leur valeur de *construction* comprenant les acquisitions foncières, les études et les charges financières.

Ces opérations sont financées par des emprunts ou des avances de trésorerie (depuis le budget général) qui sont remboursés au fur et à mesure des ventes.

Les opérations d'ordre entre section (fonctionnement et investissement) permettent de retracer les opérations de stock selon la méthode de l'inventaire intermittent, c'est-à-dire qu'en début d'année on annule le stock initial (qui est le stock final constaté lors de l'exercice précédent) et en fin d'année on constate de nouveau le stock final, actualisé des mouvements de l'année.

Le budget Zones Sud comprend trois zones d'activités économiques dont les opérations doivent être équilibrées (les Hauts Banquets, le Camp et le Bout des Vignes). Le bénéfice d'une zone ne peut pas compenser le déficit d'une autre.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Focus sur les budgets annexes

Zones sud

Zone des Hauts Banquets :

En 2023,

- L'aménageur a acquis des terrains nécessaires à la commercialisation de certains lots pour un montant 1 666 080 € ;
- LMV a soldé deux lignes d'emprunt. La première a été soldée grâce au produit des ventes de terrains acquis par l'aménageur. La seconde a quant à elle pu être soldée par une avance de trésorerie de 997 000 € ;
- Le prix de vente des terrains vendus étant inférieur au coût de revient, une subvention d'équilibre de 454 225 € a été versée par le budget général pour couvrir la différence en fonctionnement.

Zone du Camp :

Afin de préparer au mieux les opérations à réaliser sur la Zone du Camp, diverses études ont été menées (63 K€).

Dans le contexte de la hausse des taux d'intérêts, le besoin de financement a été possible via une avance de trésorerie depuis le budget général de 63 K€.

Zone du Bout des Vignes :

Fin 2023, une rétrocession des terrains et études portées par l'EPF a été formalisée par acte notarié pour un montant de 526 K€.

Le besoin de financement de 440 K€ a également été possible via une avance de trésorerie depuis le budget général.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Ambitions et orientations 2024



Orientations 2024

L'exercice budgétaire 2024 invite une nouvelle fois à la prudence avec notamment des dépenses de fonctionnement difficiles à contenir du fait du contexte inflationniste, regardées à la loupe en vue de préserver la capacité à investir durablement sur le territoire.

LMV souhaite maintenir sa dynamique en faveur de la création d'emplois et de l'installation d'entreprises à forte valeur ajoutée assurant le développement de son territoire.

LMV va également poursuivre la transition écologique de son territoire, en s'appuyant sur ses planifications (Programme Local de l'Habitat, Plan Climat) et le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé avec l'Etat.

L'accompagnement du geste de tri avec le Contrat d'Objectifs Déchets, signé avec la Région Sud, la valorisation, le recyclage et le compostage forment également un axe prioritaire.

La préservation de l'offre de services publics de qualité est un indéniable atout d'attractivité territoriale.

Enfin, LMV mise sur l'exemplarité : l'obtention récente de trois labels par la Région Sud et l'ARBE en est la démonstration :

- Label "Territoire durable, une COP d'avance" pour une organisation communautaire agile au service de politiques publiques innovantes et menées en lien avec le développement durable.
- Labels « Parc + » et « Parc engagé » pour nos deux parcs d'activités, Bel Air aux Taillades et les Hauts Banquets à Cavallon viennent récompenser les aménagements vertueux menés sur ces zones en matière paysagère, urbanistique et de gestion de la ressource en eau.

La candidature retenue de LMV au programme Territoire d'industrie pour la période 2023-2027 est également un signe fort de dynamisme économique. Ce programme permet d'agir pour une accélération des investissements en faveur de la réindustrialisation du territoire et de la création de richesses et d'emplois.



2024, un même horizon



Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Orientations 2024

Afin de garantir la soutenabilité de la trajectoire financière de l'Agglomération, le Budget primitif s'attachera, comme ces dernières années, à dégager un niveau d'autofinancement brut compatible avec le niveau d'endettement.

Ses objectifs principaux sont les suivants :

- **Contenir les dépenses de fonctionnement** au niveau de l'inflation et des dépenses incompressibles, tout en maintenant la qualité et la pluralité des services communautaires ;
- **Maîtriser les dépenses de personnel** ;
- **Maintenir une épargne nette positive supérieure à 3 M€** pour limiter le recours à l'emprunt et préserver la dynamique d'investissement ;
- **Poursuivre un programme d'investissement durable** répondant aux enjeux de la transition écologique tout en maintenant **une capacité de désendettement inférieure à 6 années** ;
- **Optimiser la gestion des engagements financiers pluriannuels** ;
- **Maintenir un taux de subventionnement des projets d'aménagement et d'équipement supérieur à 30 %** avec un travail approfondi sur les mesures d'accompagnement de France Relance ;
- **Conserver une fiscalité économique attractive** ;
- **Maintenir la taxe GEMAPI.**



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Orientations 2024

CHAPITRES	2021	2022	2023	Objectifs 2024
011 Charges caract. général	6 336 590,33	7 133 338,64	7 792 473,29	8 527 050,00
012 Frais de personnel et assimilés	12 758 585,00	13 778 283,30	14 504 057,01	15 272 500,00
014 Reversement de fiscalité	14 673 390,36	15 055 902,14	14 833 602,88	14 840 000,00
65 Contingents et subventions	7 360 279,46	7 631 158,94	8 217 538,64	8 100 250,00
66 Frais financiers	302 059,97	299 037,00	331 440,19	315 000,00
67 Charges exceptionnelles	14 129,03	6 616,39	305,61	30 000,00
68 Provisions	17 859,08	201 999,75	926 531,35	-
042 Opérations d'ordre transf. entre sections	2 471 759,14	3 090 412,64	2 951 235,52	3 000 000,00
Total Dépenses fonctionnement	43 934 652,37	47 196 748,80	49 557 184,49	50 084 800,00
013 Atténuation de charges	70 344,98	85 331,70	43 813,93	0
042 Opérations d'ordre transf. entre sections	173 121,43	268 972,18	140 991,89	150 000
70 Recettes de tarification	2 385 739,38	2 862 968,93	3 053 152,93	3 109 500,00
73 Fiscalité	32 685 093,47	35 113 506,30	36 942 942,50	37 500 000,00
74 Dotations et subventions	12 610 143,99	12 088 745,74	12 742 026,89	12 741 100,00
75 Autres pdts de gestion courante (loyers, etc...)	309 638,50	315 498,32	193 554,74	23 500,00
77 Recettes exceptionnelles	22 135,40	323 508,88	4 571,20	307 000,00
Total Recettes fonctionnement	48 256 217,15	51 058 532,05	53 121 054,08	53 831 100,00



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Orientations 2024

Projection sur les contributions

Descriptif	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evol 2023 /2024
SIECEUTOM	2 113 393,53	2 415 400,29	2 511 209,07	2 742 311,44	2 804 220,59	2 885 726,85	2 900 000,00	0,49%
SIRTOM	1 089 853,64	1 117 771,04	1 162 000,00	1 211 907,17	1 280 982,99	1 332 638,01	1 333 000,00	0,03%
Sous-total 1	3 203 247,17	3 533 171,33	3 673 209,07	3 954 218,61	4 085 203,58	4 218 364,86	4 233 000,00	0,35%
SIRCC	64 663,53	68 200,68	41 658,02	11 878,70	93 378,84	84 163,00	100 000,00	18,82%
SMAVD	44 102,06	44 253,05	44 089,93	44 141,34	43 974,71	43 194,25	44 000,00	1,87%
SMBS	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 120,00	4 120,00	4 120,00	0,00%
Sous-total 2	112 765,59	116 453,73	89 747,95	60 020,04	141 473,55	131 477,25	148 120,00	12,66%
SDIS	1 924 956,00	1 977 632,00	1 984 761,00	2 008 140,00	1 963 657,00	2 035 000,00	2 099 150,00	3,15%
SCOT	65 384,67	74 606,84	71 619,60	71 619,60	71 619,60	71 700,00	72 433,00	1,02%
TOTAL GENERAL	5 306 353,43	5 701 863,90	5 819 337,62	6 093 998,25	6 261 953,73	6 456 542,11	6 552 703,00	1,49%

Après des hausses marquées des différentes contributions de LMV, entre 2018 et 2023, aux différents syndicats notamment de traitement des déchets et de rivières, les contributions 2024 semblent être contenues sur 2024. Notons, la création officielle de la SPL centre de tri Rhodanien en janvier 2024.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Orientations 2024

Focus sur la GEMAPI

GEMAPI Transfert					
Descriptif	2020	2021	2022	2023	2024
SIRCC	133 813,45	152 334,85	244 908,64	180 626,89	200 000,00
SMAVD	44 089,93	44 141,34	43 974,71	43 194,25	44 000,00
SMBS	4 000,00	4 000,00	4 120,00	4 200,00	4 200,00

GEMAPI Délégation (entretien et réparations courantes des digues)					
Descriptif	2020	2021	2022	2023	2024
SIRCC	112 812,00	114 096,00	114 096,00	114 096,00	114 096,00
SMAVD	70 788,05	162 753,89	56 165,06	111 659,28	143 700,00

GEMAPI Travaux					
Descriptif	2020	2021	2022	2023	2024
SIRCC	160 872,20	0,00	106 980,99	258 668,00	176 000,00
SMAVD	298 406,07	53 535,09	321 393,87	172 208,46	692 000,00
LMV			30 808,00	49 421,00	1 000,00

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, LMV, au travers de conventions de délégation de compétence avec le SIRCC et le SMAVD, finance :

- le programme de restauration et d'entretien de la végétation des cours d'eau : débroussaillage, élagage, abattage d'arbres morts, scarification des bancs de matériaux dans le lit et replantations d'arbres ;
- la gestion des ouvrages hydrauliques ;
- d'importants travaux de protection contre les crues du Coulon et de la Durance.

Soit près de 1,4 M€ affecté (contributions + investissements) au titre de la compétences GEMAPI.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Orientations 2024

Projection sur les subventions

Politique publique subventionnée par LMV	2023	2024	Commentaires
Emploi et attractivité	183 156	191 194	ITV (+5000 €)
Compensation agricole	17 500	17 500	
Politique de la ville	280 000	289 000	Contrat de ville (+ 8500 €)+ permanences droit (+ 450 €)
Petite enfance	31 000	31 000	Subvention à la Marelle (Lauris)
Musiques actuelles	144 000	144 000	La Gare et la Garance
Actions pédagogiques dans les écoles	50 000	8 000	AAP scolaires (2023 intégrait une enveloppe plus globale liée aux actions du PCAET)



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Orientations 2024

Engagement Quartiers 2030, la nouvelle génération des contrats de ville

Le contrat de ville 2015-2020 de Cavailhon, prorogé par trois fois, s'est achevé le 31 décembre 2023, après qu'un rapport d'évaluation ait été présenté aux élus communautaires.

Les contrats de ville 'nouvelle génération' ne sont plus organisés par piliers thématiques (cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et gestion urbaine de proximité...) mais ils constituent de véritables projets de quartiers à l'horizon 2030.

Ces feuilles de route se recentrent sur les enjeux les plus prégnants observés sur le territoire par les acteurs ayant participé à l'exercice d'évaluation, par les habitants eux-mêmes, 330 ayant répondu au questionnaire destiné à recueillir leurs besoins, et enfin, par les choix politiques exprimés par les partenaires financeurs du contrat : l'Agglomération, l'Etat, le Département de Vaucluse, la CAF et la MSA. Il est à noter que la géographie prioritaire reste identique à celle du précédent contrat.

Si la philosophie antérieure sous-tendait un rattrapage des écarts entre quartiers prioritaires et le reste du territoire, les nouveaux contrats se fondent sur la recherche des conditions à mettre en œuvre pour l'émancipation de tous.

Ainsi, le contrat de ville de Cavailhon pour la période 2024-2030 prend appui sur l'ambitieux programme de rénovation urbaine en cours et le développement des zones d'activité au sud du territoire pour la poursuite de ses quatre orientations prioritaires :

- Mobiliser les acteurs et les habitants pour une nouvelle dynamique de l'emploi dans les quartiers ;
- Renforcer la sécurité publique et la tranquillité publique ;
- Faire de la jeunesse la première des priorités du projet de quartier ;
- Permettre les conditions de l'émancipation de tous.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Orientations 2024

Projection sur la masse salariale

En matière de dépenses de personnel, les orientations budgétaires prévoient une évolution totale de la masse salariale de 5 % par rapport au réalisé 2023 en raison de :

1/ L'application de mesures règlementaires

- Augmentation + 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 (+ 154 K€ par rapport à 2023)
- Effet en année pleine des mesures gouvernementales de 2023 (+116 K€)

2/ Le Glissement Vieillesse Technicité pour 106,6 K€

- 122 avancements d'échelon en 2023 pour un coût estimé à 92 K€
- Campagne d'avancements de grades et de promotions internes (15 K€)

3/ L'effet en année pleine des remplacements et recrutements intervenus en 2023 ou projetés en 2024 : 264 K€

- En raison de difficultés de recrutement et du marché de l'emploi en tension, certains départs d'agents n'ont pas été immédiatement remplacés. Les postes sont ainsi restés vacants plusieurs mois en 2023 et certains agents recrutés bénéficiant parfois d'une rémunération supérieure par rapport à leur prédécesseur (expérience valorisée).



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Orientations 2024

Projection sur la masse salariale

Au sein du chapitre 012, nous retrouvons d'autres charges avec notamment les cotisations aux organismes tels que la médecine du travail (108 K€) ainsi que les personnels extérieurs facturés par les collectivités d'origine ; sur ce dernier point, nous faisons référence aux mises à disposition entrantes (264 K€).

Ainsi, le chapitre budgétaire relative aux dépenses de personnel est évalué à 15,27 M€.

Parallèlement des recettes sont perçues avec :

- Les mises à disposition sortantes et les refacturations sur les budgets annexes : 576 K€ ;
- Les remboursements et aides sur salaires (Assurance statutaire, CPAM, FNC, FIPHFP, postes subventionnés) : 178 K€.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Orientations 2024

Projection sur la fiscalité

Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par LMV sont issues :

- du produit des bases par les taux votés pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, la cotisation foncière des entreprises, la TEOM et dans une moindre mesure, la TH sur les résidences secondaires ;
- des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFR, TASCOT) ;
- des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle – DCRTP – et le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources - FNGIR).

Malgré l'inflation constatée sur les dépenses communautaires, et compte tenu de la revalorisation forfaitaire des bases fiscales portée à 3,9 % en 2024, il est proposé de maintenir à l'identique les taux votés en 2023 :

- TEOM – 10 %
- CFE – 33,42 %
- TAXE SUR LE FONCIER BATI - 0,80 %
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI - 2,13 %
- TAXE D'HABITATION sur les résidences secondaires – 8,40 %
- Produit de GEMAPI évalué à 800 K€ (en attente des appels de fonds des syndicats)



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Orientations 2024

Projection sur les dotations

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.

Pour LMV qui est un EPCI à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

- une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son Coefficient d'Intégration Fiscal, son potentiel fiscal) ;
- une dotation de compensation, dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation « part salaires » et de la compensation des baisses de DC RTP.

Descriptif	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation d'intercommunalité	225 053,00	813 727,00	889 356,00	910 884,00	862 452,00	951 525,00	988 138,00	988 138,00
Dotation de compensation	4 844 641,00	4 743 477,00	4 634 562,00	4 549 828,00	4 460 222,00	4 362 384,00	4 337 057,00	4 337 057,00
TOTAL DGF	5 069 694,00	5 557 204,00	5 523 918,00	5 460 712,00	5 322 674,00	5 313 909,00	5 325 195,00	5 325 195,00



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Relever les défis de la transition



Ambitions et Orientations 2024

En 2024, l'agglomération continuera à déployer les actions prévues dans le projet de territoire dont les actions s'articulent autour de 9 axes stratégiques que sont le développement économique, la planification du développement urbain, la transition environnementale, l'agriculture durable, la solidarité et la cohésion sociale, la mobilité et enfin le rayonnement culturel et touristique de l'Agglomération.

Un effort conséquent en faveur du développement du territoire est poursuivi dans l'objectif de créer de l'emploi et de fixer de nouveaux habitants.

Par ailleurs, LMV souhaite maintenir le soutien apporté aux communes membres au travers de fonds de concours qui ont un **effet levier** important sur leurs **investissements**. Les dépenses d'équipements demeurent importantes sur cet exercice budgétaire avec près de 16 M€ de nouveaux investissements projetés sur l'ensemble de ses budgets.

LMV planifie la mise en œuvre pluriannuelle de ses investissements en ayant recours aux Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP). Ainsi, l'arbitrage politique est facilité par une projection cadrée limitant une mobilisation prématurée des crédits annuels :

- 5 AP sont rattachées au budget général (Requalification du Chemin du Moulin de Losque, requalification et création d'une piste cyclable - RD973, Bâtiment environnement, siège et véhicules de collecte) ;
- 2 AP sur le budget annexe Assainissement (deux STEP).

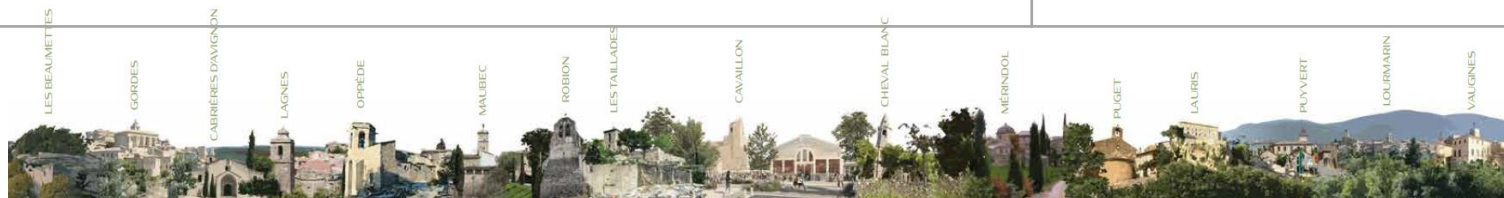


2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Une dynamique d'investissement soutenue avec 17 M€ investis en 2024

Descriptif	Année 2024 avec AP/CP (hors RAR et remboursement de la dette)
Autorisation de Programme - Création d'un pôle environnement et déchets	189 000
Autorisation de Programme - Création d'une piste cyclable RD 973	325 000
Autorisation de Programme - Requalification du bâtiment collectif	21 000
Autorisation de Programme - Requalification du chemin du Moulin de Losque	1 030 000
Autorisation de Programme - véhicules de collecte	1 341 000
Avenue du Vidauque	430 000
Aménagement du Tourail	700 000
Equipements collecte et déchets	500 000
Equipements numériques	330 000
GEMAPI - Etudes et travaux sur les cours d'eau : Durance et Coulon	1 375 000
Petite enfance - acquisition de mobilier et travaux d'entretien	500 000
Médiathèques - acquisition de collections et travaux d'entretien	350 000
Piscines	100 000
Travaux de modernisation de l'éclairage public	393 000
Travaux divers en déchetteries	200 000
Travaux divers VRD et bâtiments	300 000
Soutien aux communes membres - Fonds de concours	1 800 000
Total budget principal	9 884 000
Total Assainissement	5 400 000
Total Eau Potable	1 500 000
Total Mobilité	250 000
Total Campings	100 000
Total budgets annexes	7 250 000
Total	17 134 000



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Revue de projets 2024



Financement d'une application de covoiturage



Travaux de modernisation de l'éclairage public



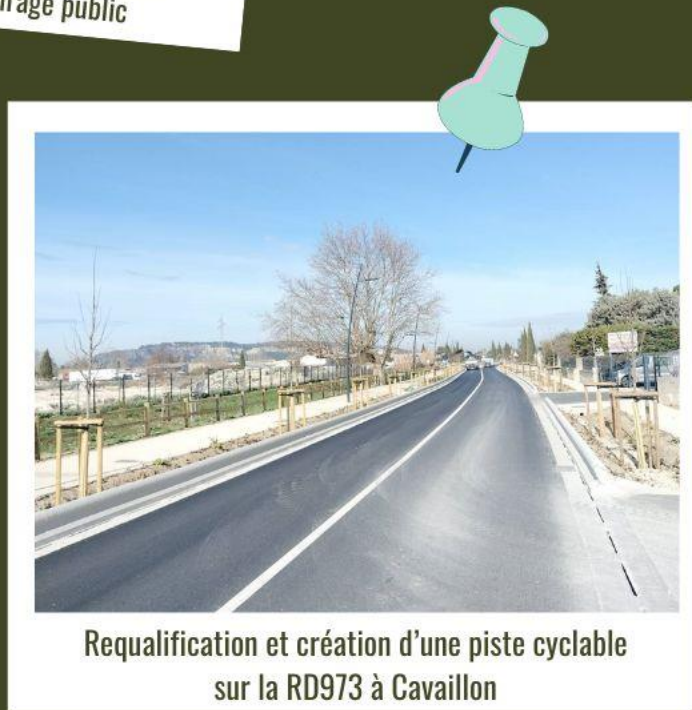
Etudes et travaux sur les cours d'eau (Durance et Coulon)



Établissement d'un diagnostic culturel



Acquisition de mobilier et travaux d'entretien en crèche



Requalification et création d'une piste cyclable sur la RD973 à Cavailon

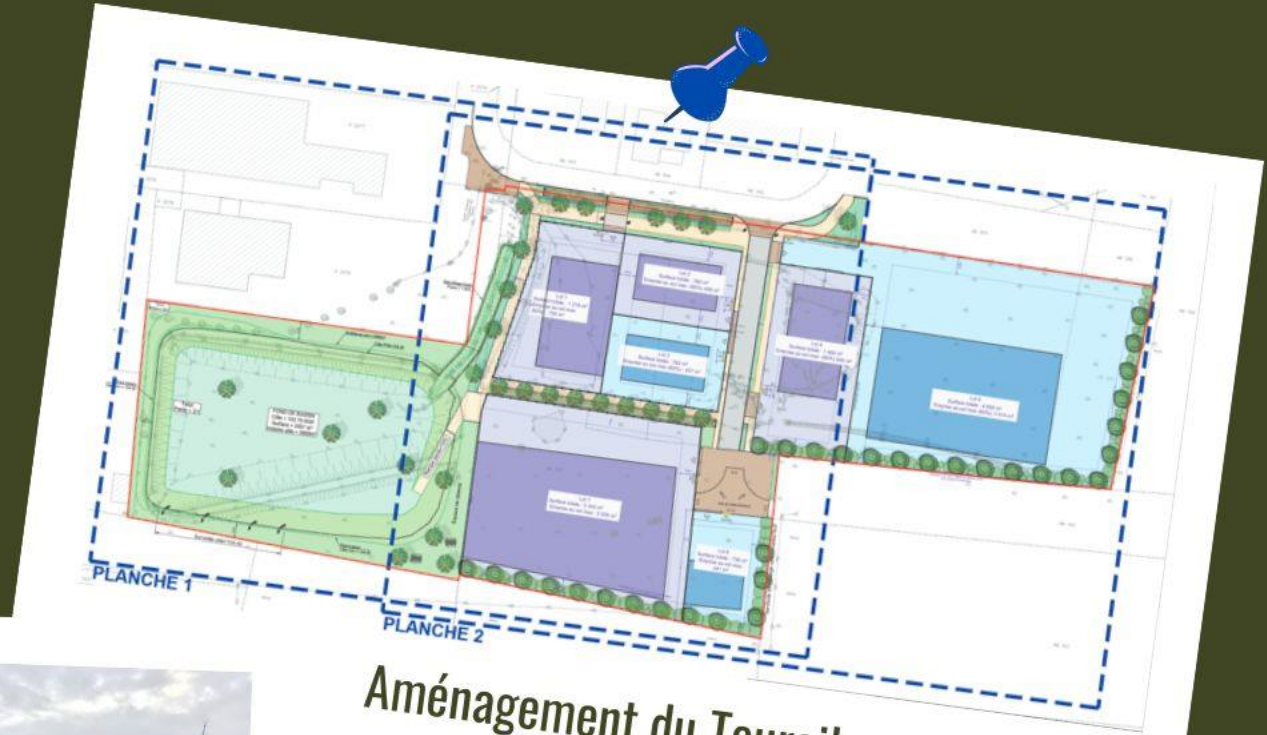


Travaux divers VRD et bâtiments

Revue de projets 2024



Acquisition d'équipements numériques



Aménagement du Tourail



Acquisition de matériel et travaux dans les piscines



Travaux divers dans les déchetteries



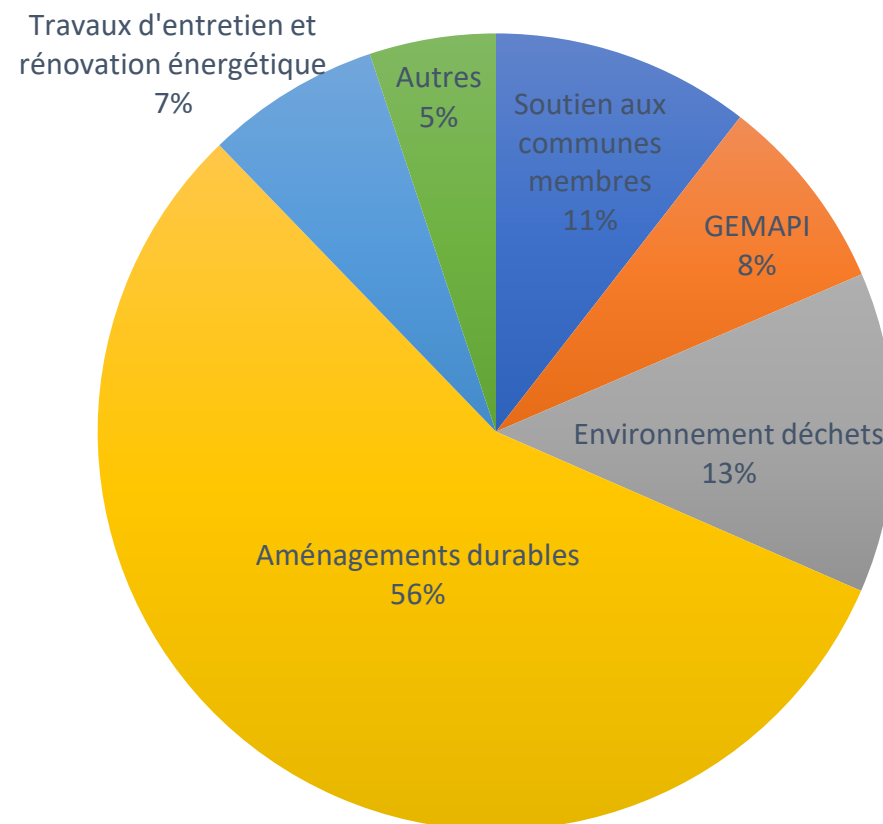
Mise en service des STEP

Une dynamique d'investissement soutenue : 17 M€ investis en 2024

L'exercice 2024 projette une politique très dynamique des dépenses d'équipement.

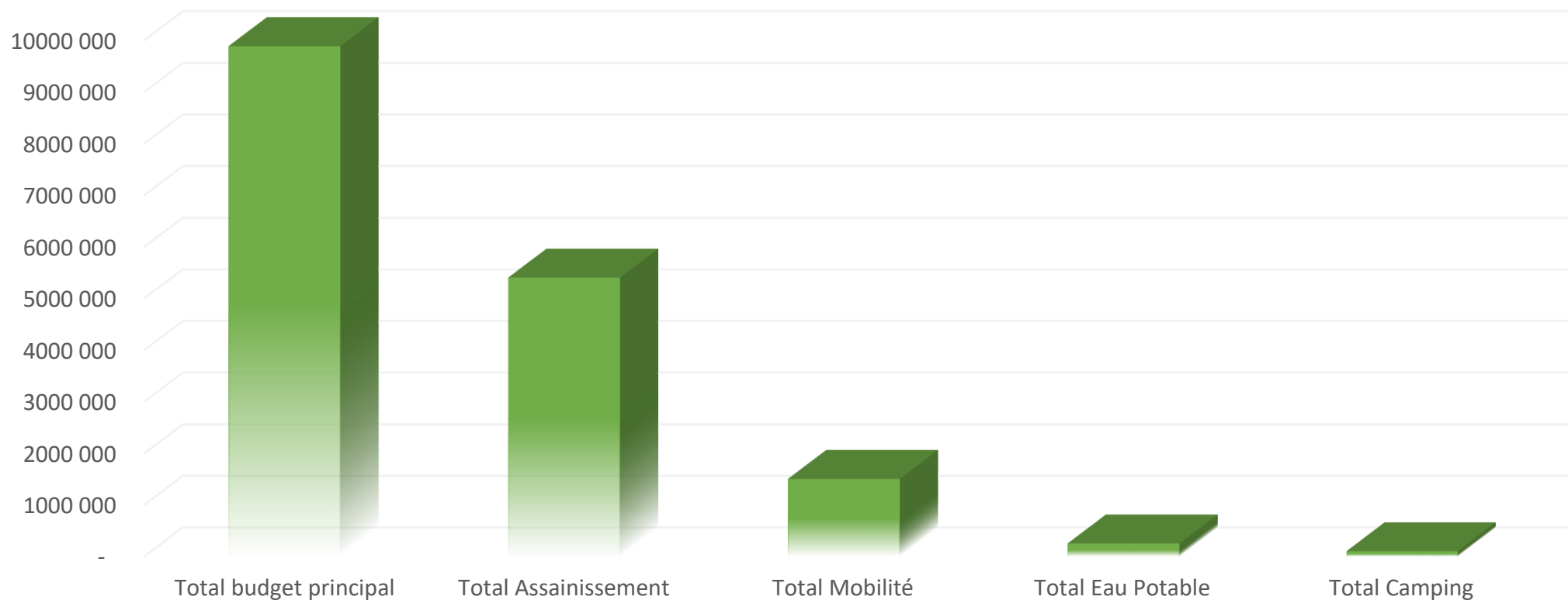
Sur les budgets Principal et Mobilité, un emprunt d'équilibre est mobilisé.

Ce graphique présente les nouveaux investissements hors emprunts et RAR 2023.



2024, un même horizon

Une dynamique d'investissement soutenue : 17 M€ investis en 2024



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

L'assainissement collectif et non collectif



Budget annexe Assainissement collectif

Orientations 2024

L'organisation de la compétence assainissement collectif se fait selon différents modes de gestion :

- ❖ Transfert de compétence au Syndicat des Eaux Durance Luberon pour les communes de Lauris, Mérindol, Puget et Puyvert ;
- ❖ Délégation de service public à SUEZ EAU France pour les communes de Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Maubec, Oppède et Robion ;
- ❖ Délégation de service public à la Société des Eaux de Marseille pour la commune de Lourmarin ;
- ❖ Régie directe pour la commune de Vauignes.

L'Agglomération assure les travaux sur les ouvrages, le renouvellement et l'extension de réseaux, sauf sur les communes de Lauris, Mérindol, Puget et Puyvert.

En 2024, les travaux de construction de deux stations d'épuration intercommunales se poursuivent et s'achèveront (Cavaillon/Les Taillades, Gordes/Cabrières).

Par ailleurs, LMV réalisera différentes études sur Cavaillon, Coustellet, Lagnes et Robion pour diagnostiquer les réseaux d'assainissement avec un double objectif :

- Rechercher les secteurs où les canalisations sont perméables avec une intrusion des eaux claires parasites ;
- Dresser un état des lieux de chaque système d'assainissement.

En fonction de la nature et de l'ancienneté des canalisations, des programmes de travaux permettant leur renouvellement seront projetés.

LMV initie ainsi une véritable démarche de gestion patrimoniale de son réseau.

La balance projetée en 2024 présente une section de fonctionnement en équilibre (2,3 M€) et une section d'investissement en suréquilibre (+1,7M€).



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Budget annexe Assainissement collectif

Orientations 2024

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	368 591,00 €	Recettes (tarification)	2 163 000,00 €
Charges de personnel	217 000,00 €	Dotations et subventions	46 000,00 €
Reversement de fiscalité	8 000,00 €	Opérations d'ordre	100 000,00 €
Contributions/subventions	1 000,00 €		
Frais financiers	217 000,00 €		
Charges exceptionnelles	10 000,00 €		
Opérations d'ordre	1 250 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	237 409,00 €		
Dépenses imprévues	5 000,00 €		
TOTAL	2 309 000,00 €	TOTAL	2 309 000,00 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 777 381,13 €
RAR 2023	647 854,45 €	RAR 2023	157 491,00 €
Remboursement de la dette	480 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	237 409,00 €
Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	Dotations, fonds divers et réserves	1 415 804,53 €
Immobilisations corporelles	100 500,00 €	Subventions d'investissement	3 484 000,00 €
Immobilisations en cours	5 250 000,00 €	Emprunts	-
Dépenses imprévues	5 000,00 €	Opérations d'ordre	1 250 000,00 €
Opérations d'ordre	100 000,00 €		
TOTAL	6 633 354,45 €	TOTAL	8 322 085,66 €



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Budget annexe Assainissement non collectif

Orientations 2024

Le budget assainissement non collectif concerne 4 communes : Cavallon, Robion, Lourmarin et Vaugines.

- ❖ Cavallon et Lourmarin : le service est effectué en régie.
- ❖ Robion : présence d'une délégation de service public, le délégataire se rémunère sur la redevance (aucune dépense à prévoir).
- ❖ Vaugines : prestation de service avec un bureau d'études.

Le budget annexe assainissement non collectif retrace des dépenses de fonctionnement constatées dans le cadre du suivi des installations d'assainissement autonome.

Une subvention d'équilibre du budget général est nécessaire pour un montant de 27 K€.

Afin de réduire cette subvention du budget général, **il est proposé de réviser la politique tarifaire**. En effet, lors du transfert de la compétence, LMV avait voté la reconduction des tarifs appliqués précédemment par les communes. Ainsi, selon l'opération de contrôle des installations, le montant varie. A titre d'exemple, sur la commune de Cavallon, une vérification d'exécution des travaux (neuf), contrôle le plus fréquent est fixée à 175 €. Les visites périodiques sont quant à elles fixées à 150 €. Une étude d'harmonisation est en cours et sera proposée au moment du vote du BP.

La balance projetée en 2024 présente une section de fonctionnement en équilibre (58,7 K€) et une section d'investissement en équilibre (+510 €).



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Budget annexe Assainissement non collectif

Orientations 2024

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Charges à caractère général	2 900,00 €	Recettes (tarification)	31 000,00 €
Charges de personnel	53 500,00 €	Dotations et subventions	27 400,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €	Opérations d'ordre	300,00 €
Virement à la section d'investissement	300,00 €		
Contributions/subventions	1 000,00 €		
TOTAL	58 700,00 €	TOTAL	58 700,00 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	209,34 €	Dotations, fonds divers et réserves	209,34 €
Opérations d'ordre	300,00 €	Virement de la section fonctionnement	300,00 €
TOTAL	509,34 €	TOTAL	509,34 €



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

L'eau potable



Budget annexe Eau potable - Orientations 2024

L'organisation de la compétence eau potable est assurée selon différents modes de gestion :

- ❖ Transfert de compétence au Syndicat des Eaux Durance Ventoux pour Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Les Beaumettes, Les Taillades, Maubec, Oppède et Robion ;
- ❖ Transfert de compétence au Syndicat des Eaux Durance Luberon pour Lauris, Mérindol, Puget et Puyvert ;
- ❖ Délégation de service public à la Société des Eaux de Marseille pour Lourmarin ;
- ❖ Régie directe pour Vaugines.

Pour les communes de Lourmarin et Vaugines, LMV assure les travaux sur les ouvrages, le renouvellement des canalisations et les extensions de réseaux.

Ce budget dégage de faibles marges de manœuvre.

Au regard des programmes de travaux envisagés, il faudra à terme repenser la politique tarifaire.

Sur ce nouvel exercice, le budget projeté tend à s'équilibrer. Des projections sont en cours.

La balance projetée en 2024 présente une section de fonctionnement en équilibre (131 K€) et une section d'investissement en suréquilibre (+45 k€).



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Budget annexe Eau potable - Orientations 2024

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	39 750,00 €	Recettes (tarifications)	115 000,00 €
Charges de personnel	20 500,00 €	Opérations d'ordre	12 000,00 €
Contributions et subventions	1 000,00 €	Résultat d'exploitation reporté	4 075,15 €
Frais financiers	7 300,00 €		
Charges exceptionnelles	1 000,00 €		
Opérations d'ordre	4 000,00 €		
Opérations d'ordre	50 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	7 525,15 €		
TOTAL	131 075,15 €	TOTAL	131 075,15 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	335 383,45 €
RAR 2023	36 860,00 €		
Remboursement emprunt	39 500,00 €	Virement de la section de fonctionnement	7 525,15 €
Immobilisations incorporelles	10 000,00 €		-
Immobilisations corporelles	134 000,00 €		-
Immobilisations en cours	116 000,00 €		-
Opérations d'ordre	12 000,00 €	Opérations d'ordre	50 000,00 €
TOTAL	348 360,00 €	TOTAL	392 908,60 €



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Les mobilités



Budget annexe Mobilités - Orientations 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2017, LMV Agglomération est, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, chargée du développement de la mobilité sur le territoire.

Un responsable Mobilités a été recruté en 2023 pour mettre en œuvre la politique transports en commun et mobilités douces de la communauté d'agglomération.



Après la mise en service en 2023 d'une nouvelle ligne de transport urbain (ligne E entre la Route de Lagnes et la Colline Saint-Jacques), les objectifs poursuivis pour cette année 2024 seront les suivants :

- **Renforcer les déplacements propres en centre-ville** avec la mise en service d'une navette entre le centre-ville de Cavailon et le Parking du Grenouillet avec 2 bus électriques depuis janvier 2024, l'optimisation des lignes urbaines existantes (B, C, CmaNavette), l'acquisition d'un nouveau minibus accessible aux personnes à mobilité réduite, 1000 vélos, etc.) ;
- **Moderniser l'accès à notre réseau de transport urbain** avec le déploiement d'une solution de billettique connectée ;
- **Renforcer la planification en matière de mobilité durable** (plan mobilité) et **offrir une solution de covoiturage** sur un bassin élargi ;
- **Aménager et équiper le territoire** (pistes cyclables, quais de bus, etc.) avec le déploiement d'un schéma des petits équipements vélos (300 K€).

La balance projetée en 2024 présente une section de fonctionnement en équilibre (3,3 M€) et une section d'investissement en équilibre (2,3 M€).



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Budget annexe Mobilités - Orientations 2024

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	1 426 810,00 €	Recettes (tarifications)	80 000,00 €
Charges de personnel	440 100,00 €	Fiscalité (VM)	2 100 000,00 €
Reversement de fiscalité	30 000,00 €	Dotations et subventions	50 000,00 €
Contributions/subventions	141 200,00 €	Opérations d'ordre	10 000,00 €
Frais financiers	2 400,00 €	Résultat d'exploitation reporté	1 016 118,84 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €		
Opérations d'ordre	500 000,00 €		
Virement à la section d'investissement	714 608,84 €		
TOTAL	3 256 118,84 €	TOTAL	3 256 118,84 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	476 142,55 €
RAR	725 832,30 €	RAR	17 331,00 €
Remboursement de la dette	12 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement	714 608,84 €
Immobilisations incorporelles	189 971,61 €	Dotations, fonds divers et réserves	432 358,75 €
Immobilisations corporelles	1 351 573,50 €	Subventions d'investissement	0,00 €
		Emprunts	148 936,27 €
Opérations d'ordre	10 000,00 €	Opérations d'ordre	500 000,00 €
TOTAL	2 289 377,41 €	TOTAL	2 289 377,41 €



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Les Campings



Budget annexe Campings- Orientations 2024

LMV gère deux campings intercommunaux :

- ❖ Le premier étant sur la commune de Cavallon : La Durance, classé***. Limitrophe à ce dernier, une aire de camping-cars de 25 emplacements ouverte toute l'année.

www.camping-durance.com

- ❖ Le second à Maubec : Les Royères du Prieuré**.

www.campingmaubec-luberon.com

Sur ce nouvel exercice, des travaux doivent être menés sur les deux campings.

Evalués à 100 K€, ils traduiront :

- La réhabilitation des sanitaires du Camping « Les Royères du Prieuré » pour 50 K€ ;
- L'acquisition de structures légères « toilées » pour le Camping « La Durance » faisant suite au démantèlement de structures vieillissantes et fermées à la location.

Ce budget ne dégageant aucun autofinancement, une subvention « a minima » d'un montant de 190 K€ du budget général est prévue.

La balance projetée en 2024 présente une section de fonctionnement en équilibre (526 K€) et une section d'investissement en équilibre (343 K€).



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Budget annexe Campings - Orientations 2024

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	RECETTES		
Charges à caractère général	132 000,00 €	Recettes (tarifications)	250 000,00 €
Charges de personnel	179 000,00 €	Dotations et subventions	189 600,00 €
Contributions et subventions	20 000,00 €	Autres recettes	11 000,00 €
Frais financiers	1 900,00 €	Opérations d'ordre	75 000,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €		
Opérations d'ordre	95 000,00 €		
Virement à la section investissement	96 700,00 €		
TOTAL	525 600,00 €	TOTAL	525 600,00 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	RECETTES		
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	34 835,39 €		
RAR	16 469,31 €		
Remboursement de la dette	11 500,00 €	Virement de la section de fonctionnement	96 700,00 €
Immobilisations incorporelles	5 200,00 €	Dotations, fonds divers et réserves	51 304,70 €
Immobilisations corporelles	100 000,00 €	Opérations d'ordre	95 000,00 €
Opérations d'ordre	75 000,00 €		
TOTAL	243 004,70 €	TOTAL	243 004,70 €



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Le développement économique



Budget annexe Zones Sud - Orientations 2024

Ce budget retrace notamment :

- ❖ une nouvelle cession de terrains au concessionnaire pour un montant de 1,1 M€ en vue de l'installation de 2 nouvelles entreprises dans l'agroalimentaire et les compléments alimentaires ;
- ❖ des études sur la zone du Camp (40 K€) menées en complémentarité de celles portées par l'EPF dans le cadre du conventionnement.

La balance projetée en 2024 présente une section de fonctionnement en équilibre (5,6 M€) et une section d'investissement en équilibre (4,9 M€).



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Budget annexe Zones Sud - Orientations 2024

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	40 000,00	Recettes (cessions)	1 145 300,00
Contributions et subventions	577 595,50	Dotations et subventions	884 182,33
Frais financiers	2 000,00	Opérations d'ordre	3 484 334,50
Opérations d'ordre	4 894 221,33		
Opérations d'ordre intérieur de la section	50 000,00	Opérations d'ordre intérieur de la section	50 000,00
TOTAL	5 563 816,83	TOTAL	5 563 816,83

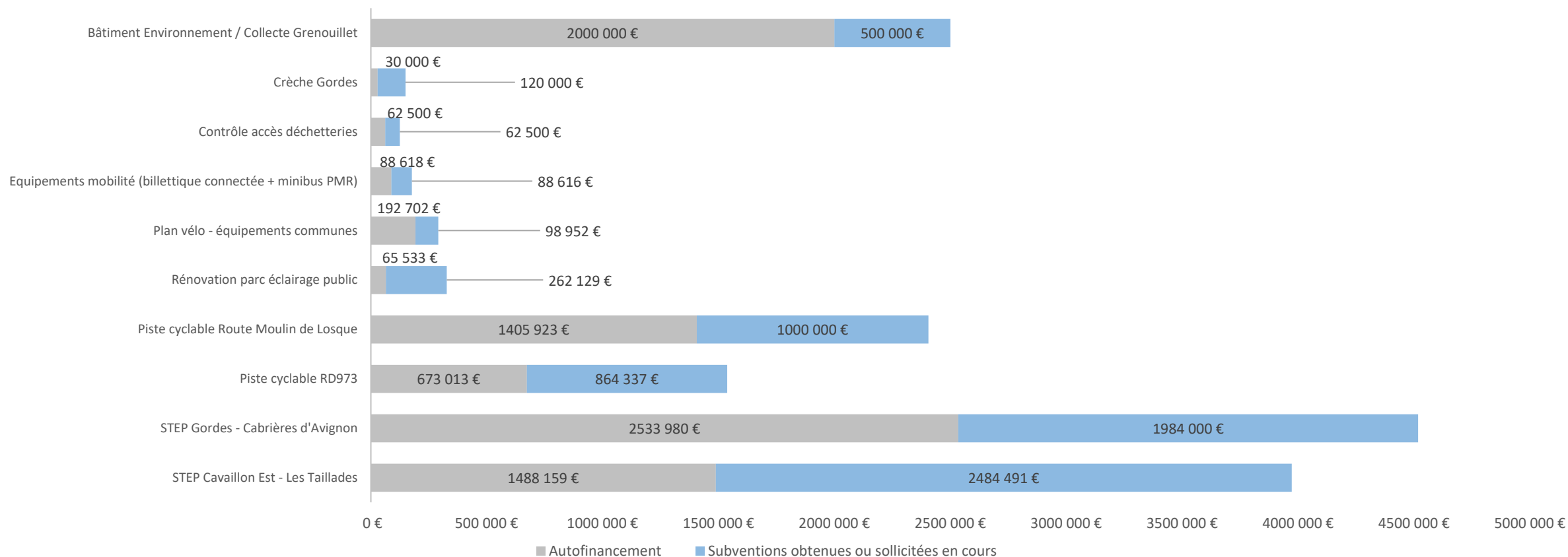
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Remboursement de la dette	1 449 886,83	Emprunt	40 000,00
Opérations d'ordre	3 484 334,50	Opérations d'ordre	4 894 221,33
TOTAL	4 934 221,33	TOTAL	4 934 221,33



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

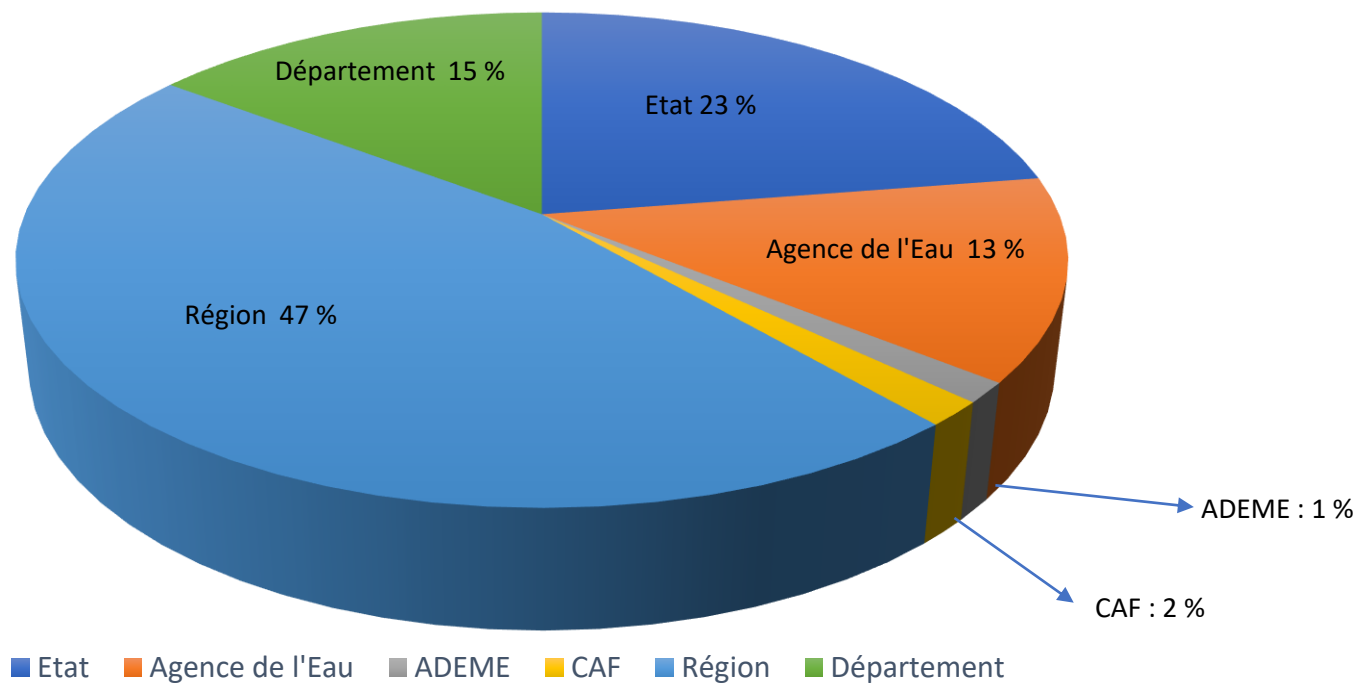
Financement des projets d'investissement



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Financement des projets d'investissement



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Les AP/CP- Orientations 2024

Instrument de pilotage et instrument financier, la procédure AP/CP favorise une gestion pluriannuelle des investissements en rendant plus aisé le suivi de la réalisation des programmes : elle accroît la lisibilité budgétaire, permet de diminuer les reports de crédits - RAR, aide à mieux planifier les procédures administratives.

Par son caractère programmatique, l'autorisation de programme donne une vision plus globale de la politique d'investissement, facilitant la cohérence des choix et les arbitrages politiques. Sa mise en place nécessite rigueur et volonté de transparence.

5 AP/CP sur le budget général et 2 sur le budget annexe Assainissement sont actualisées en 2024.

Les **autorisations d'engagement** (AE) constituent "la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées". Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'État. Les autorisations d'engagement sont le support de l'engagement de dépenses qui peuvent s'étaler sur plusieurs années.

Aucune ne sera mobilisée en 2024.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Les AP/CP- Orientations 2024

AP/CP							
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
PLH INVESTISSEMENT	À clôturer						
Renouvellement véhicules du service des déchets			208 831,27	1 340 989,32	1 130 000,00	133 000,00	2 812 820,59
Création d'une piste cyclable RD 973			1 523 372,27	325 000,73			1 848 373,00
Requalification chemin de Losque				1 030 000,00	1 861 000,00		2 891 000,00
Création du pôle environnement déchets			15 210,00	339 000,00	2 549 000,00		2 903 210,00
Réhabilitation du hangar de la collecte				21 000,00	134 000,00	2 089 000,00	2 244 000,00
STEP Cavaillon – Les Taillades		123 100,25	1 535 937,37	1 951 695,93			3 610 733,55
STEP Cabrières - Gordes	9 774,76	32 334,48	2 531 973,15	1 971 132,37			4 545 214,76
AE/CP							
	2021	2022	2023	2024	2025		TOTAL
PLH FONCTIONNEMENT	À clôturer						



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Annexe N°1

Détail des fonds de concours destinés aux investissements des communes membres

Répartition des attributions de compensation provisoires 2024



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Fonds de concours 2024				
Communes	Pop. Tot. 2024	FDC 2024 (a)	Prévigrêle 2024 (b)	Total 2024 alloué (a-b=c)
Les Beaumettes	307	8 228,95	47,70	8 181,25
Cabrières d'A.	1 837	49 239,65	391,73	48 847,92
Cavaillon	26 298	704 901,63	5 219,26	699 682,37
Cheval-Blanc	4 401	117 966,08	1 177,92	116 788,16
Gordes	1 699	45 540,64	646,97	44 893,67
Lagnes	1 706	45 728,28	517,21	45 211,07
Lauris	3 967	106 332,98	767,45	105 565,53
Lourmarin	1 065	28 546,67	379,93	28 166,74
Maubec	1 947	52 188,13	359,95	51 828,18
Mérindol	2 289	61 355,23	447,77	60 907,46
Oppède	1 313	35 194,15	442,80	34 751,35
Puget	886	23 748,68	146,12	23 602,56
Puyvert	832	22 301,25	370,67	21 930,58
Robion	4 837	129 652,79	851,75	128 801,04
Les Taillades	2 002	53 662,37	426,81	53 235,56
Vaugines	575	15 412,52	223,47	15 189,05
TOTAL	55 961	1 500 000,00	12 417,51	1 487 582,49



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Fonds de concours tourisme et mobilité 2024-2025

	Montant pour deux exercices
Les Beaumettes	11 101,00
Cabrières d'Avignon	27 906,00
Cavaillon	155 512,00
Cheval-Blanc	38 563,00
Gordes	47 718,00
Lagnes	27 112,00
Lauris	36 737,00
Lourmarin	44 689,00
Maubec	28 439,00
Mérindol	29 045,00
Oppède	45 802,00
Puget	13 370,00
Puyvert	13 545,00
Robion	39 638,00
Les Taillades	28 315,00
Vaugines	12 509,00
Total	600 000,00



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Communes	Attributions de compensation provisoires 2024
Les Beaumettes	141 673,74
Cabrières d'Avignon	205 375,08
Cavaillon	7 353 627,49
Cheval-Blanc	1 012 657,60
Gordes	1 143 232,59
Lagnes	96 060,06
Lauris	545 704,59
Lourmarin	458 404,00
Maubec	279 941,52
Mérindol	117 482,34
Oppède	54 910,82
Puget	292 397,81
Puyvert	267 202,07
Robion	202 819,12
Les Taillades	283 613,60
Vaugines	135 185,25
TOTAL	12 590 287,68



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Annexe N°2 Condensé de la loi de finances pour 2024 intéressant le bloc communal

Principales sources : Intercommunalités de France et La Banque Postale



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

La loi de finances pour 2024

Mesures relatives aux recettes du bloc communal et plus particulièrement des intercommunalités :

Exonération de taxe sur le foncier bâti pour certains logements sociaux : un dispositif dit de « seconde vie des bâtiments » prévoit une nouvelle exonération de droit pour une durée de 15 à 25 ans de la taxe sur le foncier bâti, payée par les bailleurs sociaux. Sont concernés les logements faisant l'objet d'une rénovation énergétique leur permettant de passer des étiquettes « F » ou « G » aux étiquettes « A » ou « B ». Une compensation financière (PSR) pour les collectivités concernées, à hauteur de 7 millions d'euros en 2024.

Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des économies d'énergie : actualisation des conditions d'exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties, avec pour objectif d'amplifier les efforts en faveur de l'amélioration de la performance énergétique des logements. Les collectivités auront jusqu'au 28 février 2025 pour voter une délibération permettant d'instituer ces possibilités d'exonération au titre de l'année 2025. Par ailleurs, les collectivités territoriales peuvent décider, au travers d'une délibération, d'exonérer, totalement ou partiellement sans compensation (50 % ou 100 %), de TFPB, les propriétaires de logements achevés après 2009 et qui satisfont, pendant une durée d'au moins cinq ans, du respect d'un niveau élevé de performance énergétique globale.

Dispositifs fiscaux de soutien à la politique de la ville : disposition relative à la politique de la ville proposant le prolongement jusqu'en 2024 de l'abattement de 30 % de la taxe foncière pour les logements sociaux situés en QPV, puis sa prorogation sur la durée de la prochaine génération de contrats de ville.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

La loi de finances pour 2024

Mesures relatives aux recettes du bloc communal et plus particulièrement des intercommunalités :

Aménagement de la suppression de la CVAE : le Gouvernement a finalement proposé un étalement sur 4 ans de la disparition de cet impôt, alors que la LFI pour 2023 prévoyait une disparition totale en 2024. Le coût budgétaire de cette suppression constitue la principale raison de ce revirement. Cet article fixe donc le taux de CVAE à 0,28 % en 2024, 0,19 % en 2025 et 0,09 % en 2026 ; la suppression définitive intervenant en 2027. Cela ne devrait pas avoir d'incidence pour les collectivités qui ne perçoivent plus de CVAE depuis 2023 mais une fraction de la TVA nationale égale à la moyenne quadriennale de la leur CVAE 2020/2023. Cette dernière progressant au même rythme que la TVA nationale. On peut toutefois s'interroger d'une part, sur cette nouvelle exonération, même progressive d'impôt pour les entreprises, qui ne soulage que les plus importantes d'entre elles. Et d'autre part, sur l'affectation de la croissance de la CVAE encaissée par l'Etat jusqu'en 2027.

Taxe de séjour : expérimentation d'un processus déclaratif déconcentré : en réponse à la difficulté d'exploitation des déclarations de taxe de séjour adressées par les plateformes numériques (airbnb, booking, etc.) aux collectivités, la loi de finances pour 2024 propose d'expérimenter un service de télédéclaration centralisé de cette taxe mis en œuvre par l'administration fiscale. Dans ce cadre, sera réalisé le dépôt d'une déclaration unique pour chaque période de versement de la taxe auprès de l'administration fiscale, qui couvrira l'ensemble du territoire national et qui assurera la ventilation des informations et leur mise à disposition à chacune des collectivités concernées. Des outils de contrôles permettant l'identification localisée du loueur, seront donnés aux collectivités pour suivre le paiement de cette taxe. L'expérimentation donnera lieu à un bilan qui permettra de proposer la pérennisation, l'ajustement ou l'abandon du dispositif



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

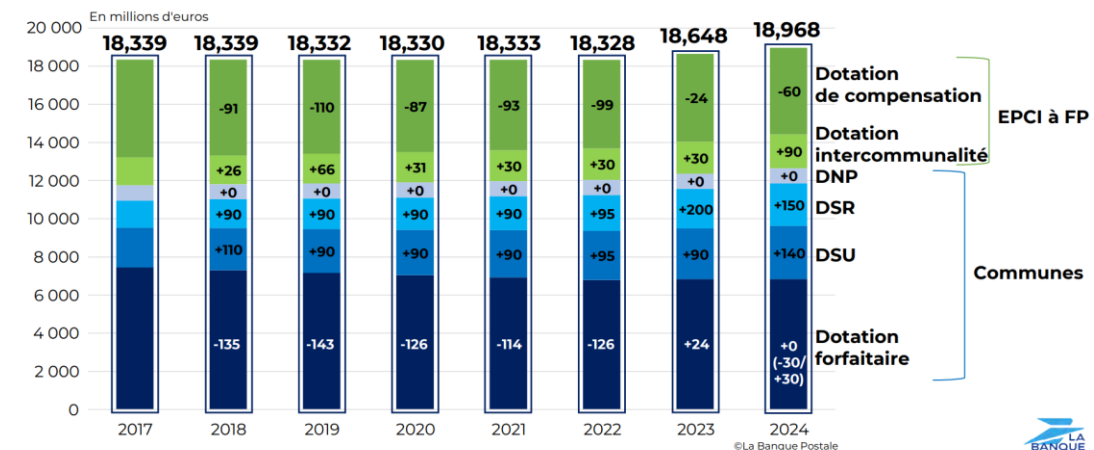
La loi de finances pour 2024

Mesures relatives aux recettes du bloc communal et plus particulièrement des intercommunalités :

Dotation globale de fonctionnement : les concours financiers s'élèvent à 54,57 milliards d'euros pour 2024. Ils comprennent les Prélèvements sur Recettes de l'État (44,84 milliards d'euros) dont la DGF 26,9 milliards d'euros, le FCTVA (6,7 milliards d'euros) et différentes dotations de compensation (DCRTP, compensation réduction des valeurs locatives...), la mission relations aux collectivités territoriales (4,35 milliards d'euros) dont DETR, DSIL.... La progression prévue de l'enveloppe de DGF est de + 0.8 %.

Les crédits supplémentaires de DGF comprennent notamment + 30 millions d'euros pour la dotation d'intercommunalité. A noter, l'enveloppe de FCTVA intègre 250 millions d'euros permettant la prise en compte des dépenses d'aménagement dans l'assiette du fonds de compensation. Sont concernées les dépenses du compte 212 (agencements et aménagements de terrains), mais uniquement celles engagées à compter du 1^{er} janvier 2024.

Art. 240 : Évolution des enveloppes internes à la DGF du bloc communal



Sources : Rapport sur les finances publiques locales 2023 annexé au projet de loi de finances pour 2024

©La Banque Postale



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

La loi de finances pour 2024

Mesures relatives aux recettes du bloc communal et plus particulièrement des intercommunalités :

Les dotations de péréquation en 2024 sont en baisse avec notamment la DCRTP des intercommunalités (- 12 M€).

Création d'une compensation des pertes de taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en zones tendues. Cette disposition concerne les communes de LMV. Elle neutralise les pertes de recettes subies par les collectivités concernées par un élargissement de la zone de perception de la TLV revenant désormais à l'Etat et remplaçant la THLV locale. La compensation s'élève à 24,7 millions d'euros.

Modification des modalités de versement de la TVA aux collectivités et de son calendrier. En compensation de la disparition de la THRS et de la CVAE, ces versements se feront dans le cadre des 12èmes de TVA versés « au fil de l'eau », sur le même rythme que la perception de la TVA par les services de l'Etat.

Dé liaison des taux entre la THRS et la TFPB : une déliaison pour les communes et les intercommunalités à fiscalité propre, conditionnée et partielle du taux de THRS et de TFPB. Dans ce cadre, le taux de THRS ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la TFPB (ou que le taux moyen pondéré des deux taxes foncières. Pour les intercommunalités à fiscalité propre, le taux de THRS doit être inférieur à 75 % de la moyenne constatée dans les intercommunalités l'année précédente au niveau national, dans la limite d'une hausse de 5 % de cette moyenne.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

La loi de finances pour 2024

Mesures relatives aux recettes du bloc communal et plus particulièrement des intercommunalités :

Report d'un an de l'actualisation sexennale des valeurs locatives cadastrales. Cette disposition concerne la mise à jour des paramètres (loyers de références notamment) servant à l'évaluation des valeurs locatives des 3,5 millions locaux professionnels, au cœur du calcul de la taxe foncière et de la cotisation foncière des entreprises (CFE), recette essentielle pour les collectivités du bloc local. Cette actualisation est destinée à assurer une juste corrélation entre la valeur actuelle des marchés immobiliers commerciaux et les assiettes fiscales, soit les valeurs locatives qui sont supposées les représenter. Au cours de l'année 2022, les travaux d'actualisation avaient soulevé des inquiétudes de plusieurs natures : évolution possible des cotisations pour certaines catégories d'entreprises, les commerces de centre-ville notamment, mais également écarts grandissants entre les valeurs de référence et les valeurs de marché pour de très nombreux établissements. Après plusieurs reports, la loi de finances pour 2024 prévoit que l'actualisation des valeurs locatives de locaux professionnels se fera finalement en 2026.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

La loi de finances pour 2024

Mesures relatives aux recettes du bloc communal et plus particulièrement des intercommunalités :

Enveloppes concernant les dotations aux investissements :

1. Le Fonds Vert : doté de 2 milliards d'euros en 2023, le Fonds Vert est pérennisé et porté à 2,5 milliards d'euros. Une partie de l'augmentation sera fléchée en direction de la rénovation des établissements scolaires. La DSIL : (570 millions d'euros en AE et 549,4 millions d'euros en CP) est reconduite au même niveau qu'en 2023, le financement accordé aux projets « à caractère environnemental » passe de 25 % à 30 %.
2. La DETR : (1,046 millions d'euros en AE et 915,7 millions d'euros en CP). Le financement accordé aux projets « à caractère environnemental » passe de 20 % à 25 %.

Dans ce cadre, la signature d'un CRTE et d'un plan climat viennent en appui de nos dossiers de demande de subventions.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

La loi de finances pour 2024

Mesures relatives au logement :

Fiscalité des meublés touristiques : Dans un contexte de crise du logement, le Gouvernement considérant que le développement des résidences secondaires, et notamment des meublés de tourisme, accroît la pression sur le marché de la location de longue durée et sur le logement des résidents permanents, a introduit des modifications concernant les meublés touristiques dont le régime fiscal est jugé très favorable. Il est prévu que ces nouvelles règles s'appliquent sur les loyers perçus en 2023. Pour mémoire, la location meublée est assimilée à une activité commerciale. Les bénéfices tirés de cette activité relèvent des bénéfices industriels et commerciaux (BIC). En pratique, ils peuvent être réalisés au sein de différentes structures : société civile immobilière (soumise à l'impôt sur les sociétés) ou en nom propre. Dans ce dernier cas, le propriétaire loueur soumis à l'impôt sur le revenu, peut relever d'un régime réel d'imposition (déduction des amortissements en déduction du chiffre d'affaires) ou du régime micro-BIC avec une possibilité d'abattement proportionnel au chiffre d'affaires réalisé. Pour en bénéficier, les recettes sont plafonnées à 188 700 € (pour les meublés classés) ou 77 700 € (pour les meublés non-classés). L'abattement pratiqué est alors respectivement de 71 % ou de 50 %. L'article adopté par la loi de finances propose d'aligner le régime fiscal des locations de meublés de tourisme sur celui du régime du micro foncier pour les locations nues et de réduire l'abattement forfaitaire.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

La loi de finances pour 2024

Autres mesures :

Réforme des redevances des Agences de l'eau. Dans le prolongement du « plan eau », il est décidé de réformer la répartition des différents contributeurs aux redevances des Agences de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cet article apporte une modernisation attendue du système de financement des Agences de l'eau, en phase avec les préoccupations environnementales actuelles.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

La loi de finances pour 2024

Autres mesures :

Facilitation de la mise en place de la TEOM incitative avec la possibilité d'instituer la part de tarification incitative de la TEOM uniquement sur les territoires des communes qui disposent d'une proportion de logements collectifs inférieure à 20 %.

Création d'une annexe « Budget vert » et identification de la « dette verte ». Les dispositions retenues par la loi de finances imposent pour les collectivités de plus de 3500 d'habitants d'annexer au compte administratif (ou au CFU) à compter de 2024, un état intitulé « Impact du budget pour la transition écologique ». Cet état présente des dépenses « dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France ». Un décret en définira les modalités.

Un second article s'adressant toujours aux collectivités de plus de 3 500 d'habitants rend possible la réalisation d'un état annexé au CA ou au CFU présentant l'évolution sur l'exercice concerné du montant de la dette consacrée à la couverture des dépenses d'investissement contribuant positivement aux objectifs environnementaux. Ce n'est cependant pas une obligation.



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

La loi de finances pour 2024

Autres mesures :

Prolongation temporaire du bouclier tarifaire sur l'électricité.
Il s'agit de la prolongation des dispositions mises en place en 2022 afin de limiter les effets de la hausse des tarifs réglementés de vente de l'électricité.

Mesures d'aides aux collectivités face à l'inflation énergétique

	2022	2023	2024
Bouclier tarifaire Électricité	1 ^{er} février 2022 – 1 ^{er} février 2023 Limitation de la hausse du TRV à +4 % en moyenne arrétés parus au Journal officiel du 30 janvier 2022	1 ^{er} février 2023 – 1 ^{er} février 2024 Hausse du TRV de +15 % en février puis de +10% en août Loi de finances pour 2023, Décret n° 2022-1774 du 31 décembre 2022	1 ^{er} février 2024 – 31 décembre 2024 Limitation de la hausse du TRV à +10 % en moyenne Aides énergies : les modalités de soutien aux consommateurs d'énergie en 2024
Amortisseur électricité		1 ^{er} janvier 2023 – 31 décembre 2023 Réduction du prix de l'électricité hors acheminement et taxes : prise en charge directe par l'État de 50 % du surcoût au-delà de 180 €/MWh (plafond à 500 €/ MWh) Loi de finances pour 2023, Décret n° 2022-1774 du 31 décembre 2022	1 ^{er} janvier 2024 – 31 décembre 2024 Réduction du prix de l'électricité hors acheminement et taxes : prise en charge directe par l'État de 75 % du surcoût au-delà de 250 €/MWh Aides énergies : les modalités de soutien aux consommateurs d'énergie en 2024
<p>Collectivités bénéficiaires : celles qui comptent moins de dix agents salariés et qui ont des recettes de fonctionnement inférieures à 2 millions d'euros, pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kVA. Entre 28 000 et 30 000 communes selon le Gouvernement.</p> <p>©La Banque Postale</p>			
<p>Collectivités bénéficiaires : « Toutes les collectivités territoriales ou leurs groupements, quelle que soit leur taille ». En 2024 : les collectivités non éligibles à la « garantie 280 » et qui ont signé un contrat avant le 30 juin 2023 encore en vigueur en 2024. Les clients doivent attester de leur éligibilité auprès de leur fournisseur. Des modèles d'attestation sont disponibles sur les sites internet des fournisseurs d'électricité.</p> <p>©La Banque Postale</p>			

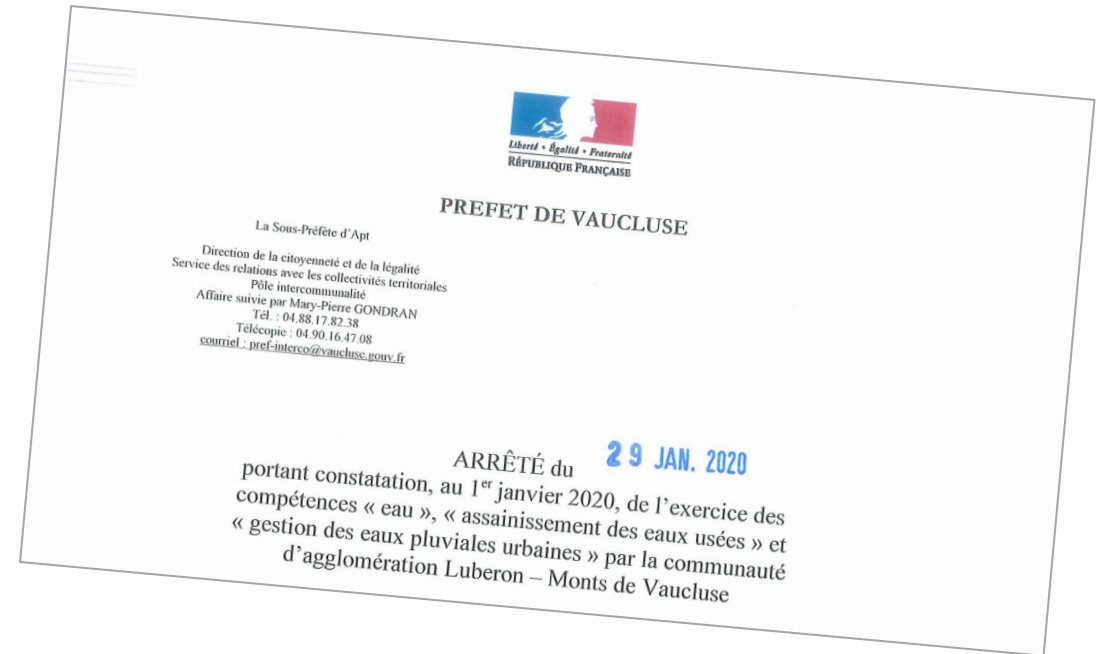


2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Annexe N°3

Rétrospective administrative et juridique



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Rétrospective administrative et juridique

2006 : la CCPLD exerce les compétences optionnelles : équipements sportifs et culturels

2008 : la CCPLD exerce la compétence facultative : petite enfance

2010 : la CCPLD gère au titre de sa compétence obligatoire « développement économique », les terrains de campings

2014 : Création de LMV « première génération » avec la fusion de la CCPL, la CCC et le rattachement des communes de Gordes et Les Beaumettes (11 communes)

- Harmonisation des compétences calquées sur l'EPCI exerçant le plus de compétences (+ 5 bibliothèques + 3 crèches)

2015 : Création de l'EPIC Luberon Cœur de Provence et intégration d'une crèche

2017 : Elargissement du périmètre communautaire et transformation en communauté d'agglomération (16 communes)

- Exercice de nouvelles compétences obligatoires : habitat, politique de la ville, mobilités

- Harmonisation des compétences avec l'intégration de 3 bibliothèques, une crèche et de deux déchetteries

2018 : Exercice de la compétence obligatoire GEMAPI

2020 : Exercice de trois nouvelles compétences obligatoires : Eau, Assainissement collectif et non collectif, GEPU



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

Des compétences structurantes et de proximité

La Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse comprend 16 communes dans son périmètre, pour une population totale de 55 961 habitants (population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2024).

Ses compétences sont les suivantes :

Compétences obligatoires (10)

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat (PLH)
- Politique de la ville (contrat de ville)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Assainissement collectif et non collectif
- Eau potable
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

Autres compétences facultatives (11)

Parmi les 11 compétences facultatives figurent :

- Voirie d'intérêt communautaire
- Equipements culturels (lecture publique) et sportifs d'intérêt communautaire (équipements aquatiques)
- Petite enfance

En 2024, les dépenses de LMV se répartiront en 7 budgets (Principal, Zones Sud, Campings, Mobilités, Eau potable, Assainissement collectif et non collectif).



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire

LUBERON MONTS DE VAUCLUSE AGGLOMÉRATION

- **Date de création** : 1^{er} janvier 2017
- **Président** : Gérard DAUDET
- **16 communes**
- **55 718 habitants**
- **355 km²**
- **157 hab / km²**
- **176 ha** de zones d'activités économiques
- **49 bâtiments** et équipements hors offices de tourisme

En 2022, LMV c'est :

- | | |
|---|---|
|  Sièges administratifs |  6 Déchetteries |
|  14 Structures multi-accueils Petite Enfance |  Le Centre tertiaire de Lagnes |
|  La Maison de la Petite Enfance |  1 Espace France Services |
|  2 Piscines |  1 Point justice |
|  3 Offices de tourisme |  1 Pôle mobilité |
|  2 lieux de Musiques actuelles |  2 Campings |
|  12 Médiathèques et 1 point Lecture | |



2024, un même horizon

Conseil communautaire du 15 février 2024
Rapport d'orientation budgétaire